



Les violences envers les femmes en Polynésie française. Étude socio-anthropologique

Dolorès Pourette

► To cite this version:

Dolorès Pourette. Les violences envers les femmes en Polynésie française. Étude socio-anthropologique. Ministère de la santé de Polynésie française; Laboratoire d'anthropologie sociale. 2002. hal-04483773

HAL Id: hal-04483773

<https://hal.science/hal-04483773>

Submitted on 29 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Ministère de la Santé de Polynésie française
Direction de la Santé**

**Les violences envers les femmes
en Polynésie française**

Étude socio-anthropologique

Rapport d'analyse

Septembre 2002

Dolorès POURETTE

**Laboratoire d'Anthropologie Sociale
Collège de France**

Commanditaire de l'étude :

Cette étude a été commanditée par le Ministère de la Santé de Polynésie française et la Direction de la Santé. Elle a été financée par un Contrat d'objectif 2002 État-Territoire.

Comité de pilotage :

Cellule de coordination :

- Patrick CERF (Gynécologue obstétricien, Attaché au Centre Hospitalier Territorial)
- Mareva TOURNEUX (Chef du Service de Protection Maternelle, Direction de la Santé)
- Diana LAHANIER (Chef du Service d'Education pour la santé, Direction de la Santé)
- Nicole CERF (Chef du Bureau d'Epidémiologie et de Statistiques Sanitaires, Direction de la Santé)

Groupe élargi :

- Étienne BEAUMONT (Chef du Service d'obstétrique, Centre Hospitalier Territorial)
- Élisabeth LAI (Assistante Sociale, Service des Affaires Sociales)
- Hélène LILIN (Service d'Éducation pour la santé, Direction de la Santé)
- Diane MANOTAHI (Chef du service de la Délégation à la Condition féminine)
- Anne-Marie POMMIER (Présidente du Centre Territorial d'Information des Droits des Femmes et des Familles)
- Myriam SACHET (Surveillante, Service de Protection Maternelle, Direction de la Santé)
- Marjorie PARMENTIER (Psychologue, Service de Protection Maternelle)
- Annie VITRAT (Service des Affaires Sociales, Service d'aide aux victimes du Tribunal)

Réalisation de l'étude :

L'étude a été conduite en partenariat avec le Laboratoire d'Anthropologie Sociale et le Collège de France.

L'équipe de recherche est composée de deux socio-anthropologues :

- Dolorès POURETTE (Laboratoire d'Anthropologie Sociale)
- Fanny SOUM-POUYALET (Institut de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement Insulaire et le Pacifique).

Ce rapport a été rédigé par Dolorès POURETTE.

Remerciements :

Nos remerciements les plus sincères vont à toutes les personnes qui nous ont aidées à réaliser cette recherche. Nous tenons plus particulièrement à remercier :

- Marie-Élisabeth HANDMAN (Laboratoire d'Anthropologie Sociale, Paris)
- Élisabeth BROWN et Maryse JASPARD (Institut de Démographie de l'Université Paris 1)
- Annie VITRAT (Service des Affaires Sociales de Papeete, Service d'aide aux victimes du Tribunal)
- Michel ROCHE, Stéphane AMADEO, Yves PETIT (Hôpital psychiatrique de Vaïami)
- Myriam SACHET (Service de Protection Maternelle, Pirae)
- Maui ADAMS (foyer d'hébergement Pu Otehau)
- Bernardino MÉDERIC (Fare Metua)
- Michèle ROBIN (Assistante sociale scolaire à Uturoa)
- Moeata MU et Aline GALON (Service des Affaires Sociales de Raiatea-Tahaa)
- Yves BÉLIER, et l'ensemble du personnel du dispensaire d'Uturoa
- Sylviane BORRI, Amed BELGACIMI, et le personnel de l'hôpital d'Uturoa
- Martine LEYRIT, Patrick BARON-DIAPAU, et le personnel du dispensaire de Taravao
- Patrick LEPOUZE, Monsieur FREJABISE, et le personnel du centre pénitentiaire de Nuutania
- Bruno SAURA (Université de Polynésie française)
- Sylvia RICHAUD (Université de Polynésie française)

Notre plus grande reconnaissance va enfin à l'ensemble des femmes et des hommes qui ont accepté de nous rencontrer et de nous parler.

Sommaire

I. Présentation générale	6
1. Repères	7
2. Définitions	7
3. Méthodologie	8
4. Echantillon	11
5. Biais de l'enquête	11
II. Des femmes face à des situations de violence	13
1. Des violences de différentes natures	13
2. Qui sont les femmes concernées ?	13
3. Quelles sont les situations favorisant les comportements violents ?	14
- La consommation d'alcool ou de <i>pakalolo</i>	14
- « C'est ma bouche »	16
- La jalousie	17
- L'arrivée d'un enfant : un moment à risque	20
- Le poids de la famille	21
3. Impacts des violences sur la vie des femmes victimes	26
- Des atteintes physiques	26
- Des atteintes morales et psychologiques	26
- Une vie relationnelle sous contrôle	27
- Une vie professionnelle contrariée	27
- La culpabilité	28
4. Alternatives aux situations de violence	29
- La religion	29
- L'entourage	31
- Le recours à la justice	31
- Le secteur social	33
- La fuite, le suicide	34
- La violence	35
- Le pardon	35

III. Les discours masculins	37
IV. Des causes aux solutions	41
1. A la recherche des causes	41
- Violence et sexualité.....	41
- Violence et masculinité	43
- Les violences : symptômes d'un malaise socio-culturel	43
2. Pistes pour la prévention et la prise en charge.....	45
- Éduquer.....	45
- Informer	46
- Dénoncer	46
- Former et recruter.....	46
- Punir	47
- Réprimer	47
- Améliorer	47
Annexe	48
Bibliographie.....	55

I. Présentation générale

Les violences à l'encontre des femmes et des filles constituent un problème majeur qui concerne la santé et les droits de la personne humaine.

La plate-forme d'action adoptée lors de la quatrième Conférence mondiale des femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995, invite les Etats à mener des actions pour prévenir et éliminer les violences envers les femmes, c'est-à-dire « promouvoir la recherche, organiser la collecte de données et constituer des statistiques sur la prévalence des différentes formes de violence à l'encontre des femmes, en particulier la violence domestique, et encourager la recherche sur les causes, la nature, la gravité et les conséquences de cette violence, ainsi que sur l'efficacité des mesures mises en œuvre pour prévenir cette violence et la réparer ».

En Polynésie française, les violences familiales et les abus sexuels sont ressentis comme étant des problèmes de santé prioritaires. Lors de la consultation réalisée auprès de la population dans le cadre de l'élaboration du Plan pour la santé 2001-2005, les violences familiales et les sévices sexuels arrivaient respectivement en septième et huitième position parmi les 64 problèmes de santé cités. De ce fait, la prévention des violences familiales et sexuelles constitue une priorité de santé publique pour le Territoire.

A l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucune donnée d'ordre quantitatif et qualitatif sur les violences familiales et sexuelles en Polynésie française. La présente étude constitue la première étude qualitative sur le phénomène de violences envers les femmes sur le Territoire¹. Son objectif général est de dégager les facteurs (biographiques, socio-culturels, économiques...) favorisant les comportements de violence à l'encontre des femmes, afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des victimes et des auteurs d'actes de violence.

Il s'agit plus particulièrement de :

- repérer et identifier les différents comportements de violence envers les femmes
- évaluer leur impact sur la vie quotidienne, professionnelle, affective... des femmes victimes
- mesurer les moyens et les ressources dont disposent les femmes pour lutter contre les violences
- identifier les événements et situations déterminant les comportements violents
- analyser la perception qu'ont les femmes (et les hommes agresseurs) de ces violences
- établir une corrélation entre les actes de violence et les dynamiques économiques, sociales, culturelles, historiques dans lesquelles ils s'inscrivent.

¹ Elle est menée conjointement à une étude quantitative.

1. Repères

La Polynésie française est un Territoire d'Outre-Mer situé dans le Pacifique sud. Depuis 1984, elle a un Statut d'Autonomie Interne, avec sa propre Assemblée Territoriale, son Gouvernement et son Président. La Polynésie française regroupe 118 îles, réparties en 5 archipels : les îles de la Société, les îles Marquises, les îles Australes, les îles Gambier et les îles Tuamotu. Ces archipels, s'étalant sur un espace maritime d'environ 5 millions de kilomètres carrés, représentent 4 200 kilomètres carrés de terres émergées.

La population totale de la Polynésie française est estimée au 1er janvier 2001 à 235 200 habitants², dont 180 000 se concentrent sur la principale île du Territoire : Tahiti. L'agglomération urbaine de Papeete compte à elle seule plus de 100 000 habitants, soit 42,5 % de la population totale du Territoire. Quatre groupes distincts composent la population de la Polynésie : les Polynésiens de souche, qui représentent 68 % de l'ensemble, les « Demis », issus des métissages entre Polynésiens, Européens et Chinois (16 % de la population totale), les Chinois ou *Tinito* (5 %) et les Européens ou *Popa'a* (11 %).

2. Définitions

Le terme « violence » recouvre une réalité complexe et multiple. Ne parle-t-on pas de violence sociale, de violence urbaine, de violence économique, de violence politique... ?

La violence repose sur un rapport de force ou de domination entre au moins deux individus. Il s'agit d'imposer sa volonté à l'autre et de le dominer, dans un mécanisme de soumission et d'emprise par l'humiliation, la dévalorisation, le harcèlement. Tout acte violent constitue une atteinte à l'intégrité physique, psychologique, intellectuelle... de la personne. Ainsi, les violences faites aux femmes « englobent tous les actes qui, par la menace, la contrainte ou la force, leur infligent, dans la vie privée ou publique, des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques dans le but de les intimider, punir, humilier, les atteindre dans leur intégrité physique et leur subjectivité »³.

Les actes de violence à l'encontre des femmes se regroupent en différentes catégories :

- Les violences physiques et corporelles : gifles, coups avec ou sans objet, brûlures, électrocution, morsures, griffures ; menaces avec une arme ; tentatives d'étrangler, d'étouffer, de noyer ou de tuer ; séquestration ou interdiction de rentrer chez soi.
- Les violences sexuelles, c'est à dire le fait d'imposer son désir à l'autre : viols, rapports sexuels forcés, pratiques sexuelles non désirées, attouchements, imposition d'images pornographiques, harcèlement sexuel, soumission forcée à la prostitution, mutilations génitales...

² Selon les données de l'Institut de la Statistique de Polynésie Française (ISPF).

³ Dictionnaire critique du féminisme, 2000, p. 245-246.

- Les violences psychologiques, c'est à dire tout acte qui porte atteinte à l'intégrité psychologique ou mentale : critique, infériorisation, dévalorisation, mépris, brimade ; imposition des relations, des comportements, des lectures ; contrôle des sorties, des activités, des relations, des appels téléphoniques ; chantage affectif, menaces de mort, de se suicider, de s'en prendre aux enfants ; refus de communiquer...
- Les violences verbales : cris, insultes, injures ; fait d'interrompre l'autre quand il s'exprime...
- La violence économique : fait d'empêcher l'accès aux ressources, au chéquier, à la carte bancaire, au travail ; contrôle des talons de chèques et des dépenses...
- Les atteintes aux objets et aux animaux qui ont une valeur affective pour l'autre.

Ces différents types de violence sont exercés dans plusieurs sphères de la vie : la sphère familiale et amicale, le couple, les lieux publics, le travail, l'école ou l'université, les institutions...

Il s'agit d'actes de violence interpersonnels, mais le phénomène de violences à l'encontre des femmes dépasse le cadre interpersonnel : l'esclavage sexuel des femmes, les avortements sélectifs des fœtus de sexe féminin, l'infanticide des filles, le manque délibéré de soins (médicaux, nutritifs...) dont elles sont victimes dans certaines sociétés font partie de la longue liste des violences commises à l'encontre des femmes.

Dans l'analyse qui suit, il sera principalement question des violences interpersonnelles, exercées dans le cercle conjugal et familial.

3. Méthodologie

L'enquête ethnographique a été réalisée par deux socio-anthropologues, Fanny Soum-Pouyalet⁴ et Dolorès Pourette^{5 6}.

Seules les Iles de la Société ont été investiguées : Tahiti, pour ce qui concerne les Iles du Vent, Raiatea et Tahaa, pour les Iles sous le Vent⁷.

Afin d'obtenir des données qualitatives sur le phénomène de violence à l'encontre des femmes en Polynésie française, trois types d'informateurs ont été sollicités : des femmes étant ou ayant été victimes de violences (physiques, sexuelles, psychologiques et autres), des hommes auteurs d'agressions sur des femmes, et des « informateurs privilégiés » – des personnes qui, de par leur activité professionnelle ou religieuse, sont ou ont été en interface avec le problème des violences envers les femmes (médecins, généralistes ou spécialistes en psychologie ou gynécologie ; infirmiers(ères) ; sages-

⁴ Soum-Pouyalet, 2001.

⁵ Pourette, 2002.

⁶ L'enquête a débuté le 1er juin 2002. Dolorès Pourette est restée sur le Territoire jusqu'au 13 juillet. Fanny Soum-Pouyalet a poursuivi l'enquête jusqu'au 30 août 2002.

⁷ En raison de questions de temps et d'organisation, il n'a pas été possible d'étendre l'enquête aux autres archipels de la Polynésie française (Marquises, Australes, Gambier, Tuamotu) qui mériteraient cependant des investigations spécifiques.

femmes ; assistantes sociales ; conseiller d'insertion et de probation en milieu pénitentiaire ; juriste ; représentant religieux, diacre).

Des entretiens semi-directifs individuels, anonymes et confidentiels, ont été conduits avec chaque informateur. La grande majorité des entretiens a été enregistrée, avec l'accord de la personne interviewée. Les entretiens ont eu lieu en langue française, à l'exception de deux d'entre eux qui se sont déroulés en tahitien, avec le concours d'une assistante sociale qui tenait lieu d'interprète. Seuls ces deux entretiens ont eu lieu au domicile des personnes interrogées⁸. Tous les autres ont été conduits dans des bureaux, des salles de consultation ou des pièces isolées. Deux femmes ont été interviewées dans leur chambre d'hôpital à Uturoa⁹.

Tous les informateurs ont été recrutés sur la base du volontariat.

- Les femmes victimes

Trente-cinq femmes victimes de violences ont été recrutées par l'intermédiaire de diverses instances, dans le milieu médical (Centre hospitalier d'Uturoa, dispensaire d'Uturoa, Hôpital psychiatrique de Vaiami, Centre de la Mère et de l'Enfant de Pirae), dans des structures d'accueil (foyers de Pu Otehau et de la Samaritaine), par le biais des Services des Affaires Sociales de Papeete et d'Uturoa, au centre pénitentiaire de Nuutania, et enfin grâce à nos connaissances personnelles.

Les entretiens¹⁰, dont la durée variait de une heure à trois heures, étaient réalisés sous forme de récits de vie afin :

- d'articuler les données biographiques (parcours familial, biographique, situation professionnelle, conjugale...) aux actes de violence subis,
- de cerner les actes de violences subis (et pas toujours perçus comme tels),
- d'identifier les éléments déclencheurs des comportements violents,
- de repérer leurs réactions face aux maltraitances et d'évaluer les moyens dont elles disposent pour y faire face,
- de mesurer l'impact des actes de violence sur leur vie quotidienne, professionnelle, affective, familiale...
- de savoir si elles avaient déjà été victimes ou témoins de violences au cours de l'enfance ou de l'adolescence,
- de percevoir leurs représentations du couple, des relations entre hommes et femmes, des rôles de genre...

⁸ Ce qui peut livrer des informations précieuses et d'ordinaire inaccessibles sur le cadre de vie de la personne, ses attitudes et comportements à domicile, éventuellement sur les personnes qui vivent avec elle...

⁹ L'une était hospitalisée à la suite d'une tentative de suicide : la patiente, âgée de 18 ans, avait ingéré un désherbant car son ami l'avait frappée. L'autre, enceinte, était hospitalisée en maternité (elle avait déjà été hospitalisée pour coups et blessures).

¹⁰ Les grilles d'entretiens sont reproduites en annexe.

- Les hommes auteurs d'actes de violence

L'échantillon compte dix hommes auteurs de violences conjugales, à l'encontre de leur épouse ou de leur petite amie. Six d'entre eux étaient suivis à l'hôpital psychiatrique de Vaïami¹¹, où se sont tenus les entretiens, deux ont été recrutés par le biais d'une assistante sociale, deux autres par l'intermédiaire de notre réseau de connaissance.

Les entretiens¹², d'une durée variable de une à trois heures, étaient réalisés sous forme de récits de vie afin :

- d'articuler les données biographiques (parcours familial, biographique, situation professionnelle, conjugale...) aux actes de violence commis,
- d'analyser leur perception de ces violences avant et après condamnation / avant et après suivi psychologique,
- d'identifier les éléments déclencheurs des comportements de violence,
- de savoir s'ils avaient déjà été victimes ou témoins de violences au cours de l'enfance ou de l'adolescence,
- d'analyser leur représentation de la masculinité, en relation avec leur perception de la violence et de la force physique,
- de percevoir leurs représentations du couple, des relations entre hommes et femmes, des rôles de genre...
- de mesurer les réactions de leur entourage familial, amical, professionnel...

- Les « informateurs privilégiés »

Une quinzaine de professionnels ou de représentants religieux (des églises catholique et sanito) ont été rencontrés. Ces personnes étant au contact d'individus victimes ou auteurs de violences de différents types, elles ont été en mesure de nous livrer, au cours d'entretiens formels¹³ (de une à deux heures) ou de discussions informelles, leur expérience du phénomène de violence en Polynésie française, et leur avis sur cette question.

Si ces informateurs sont les dépositaires d'un savoir précieux, il n'en demeure pas moins que leurs témoignages doivent être considérés avec la plus grande attention et un certain recul. Ils peuvent en effet nous livrer leurs propres perceptions du phénomène, passées au filtre de leur subjectivité, d'autant que la majorité de ces informateurs sont d'origine métropolitaine¹⁴ et que leurs perceptions sont probablement empreintes de représentations occidentales. Néanmoins, leurs témoignages sont éclairants s'agissant des cas concrets, des actes de violence perpétrés et subis, des recours dont disposent les personnes violentées (femmes ou hommes, mineur(e)s ou majeur(e)s), des manques et des mesures à entreprendre.

¹¹ Ils étaient astreints à un suivi psychiatrique à la suite d'une plainte, d'un jugement, voire d'une incarcération pour coups et blessures.

¹² Cf. : note n° 10.

¹³ Cf. : note n° 10.

¹⁴ Quatre sont Polynésiens.

4. Echantillon

L'échantillon se compose de 35 femmes et de 10 hommes.

Les 35 femmes sont Polynésiennes : 12 sont originaires de Tahiti, 3 de Moorea, 9 de Raiatea, 3 de Tahaa, 6 des Marquises, une des Tuamotu, et une des Nouvelles Hébrides. Leur âge varie de 18 à 60 ans. 12 femmes se situent dans la tranche d'âge 18-24 ans, 12 autres, dans la tranche 25-39 ans et 11 enfin ont 40 ans et plus. La majorité d'entre elles résident sur l'île de Tahiti (Papeete, Faaa, Punaauia, Paea, Pirae, Mahina, Toahotu, Papara, Taravao). 4 résident sur l'île de Tahaa (Patio, Hamene, Fahaa). 9 habitent à Raiatea (Uturoa, Faaroa). L'une vit aux Marquises.

Parmi les femmes de l'échantillon, 17 n'exercent pas d'activité professionnelle. Généralement issues d'un milieu social populaire, ces femmes ont pour la plupart un faible niveau scolaire puisque rares sont celles qui sont allées au delà de la classe de troisième (l'une est allée jusqu'en CM1, plusieurs jusqu'en cinquième ou quatrième, une seule a fait une classe de seconde). 2 des femmes rencontrées suivent une formation professionnelle (secrétariat, informatique). 12 ont un emploi salarié (infirmière, auxiliaire de soins, aide médico-technique, secrétaire, archiviste, auxiliaire sociale, cantinière, femme de ménage, repasseuse, fleuriste, vendeuse). 4 exercent une activité rémunérée à domicile (artisanat, jardinage, agriculture).

22 des femmes rencontrées se déclarent protestantes (dont une adventiste), 12 appartiennent à la religion catholique, l'une se dit être à la fois catholique et protestante.

Les dix hommes de l'échantillon sont âgés de 21 à 46 ans. 7 d'entre eux sont Polynésiens (3 sont originaires de Tahiti, 3 de Raiatea, l'un est marquisien). L'échantillon compte également un Demi Chinois-Polynésien et 2 Chinois. 6 résident à Tahiti (Faaa, Papeete, Papenoo), 3 à Raiatea (Uturoa), et l'un aux Marquises. 4 exercent une activité salariée (agent commercial, vendeur, chauffeur livreur, menuisier). 3 sont sans emploi¹⁵. 2 travaillent dans l'agriculture. L'un est en formation professionnelle (informatique).

2 ne se réclament d'aucune religion. 4 sont catholiques, 4 sont protestants.

5. Biais de l'enquête

L'enquête comporte certains biais, liés d'une part à la spécificité du thème de l'étude, et d'autre part aux impératifs en terme de temps auxquels il a fallu nous conformer.

Les maltraitances et les abus que subissent certaines femmes relèvent de la sphère du privé. Si le discours populaire présente les violences conjugales comme un phénomène particulièrement répandu dans la société polynésienne, il n'en demeure pas moins qu'il appartient à la vie privée de chacune et de chacun, et qu'il n'en franchit les limites que de manière exceptionnelle. Les femmes victimes de violences, de quelque nature qu'elles soient, ont ainsi tendance à les dissimuler et à les taire, même à leur environnement familial le plus proche, et en dépit des empreintes corporelles, morales et psychologiques qu'elles laissent bien souvent. Ce que les femmes redoutent si elles dévoilent les

¹⁵ Parmi eux, l'un a une licence d'anglais et est en recherche d'emploi. Les deux autres ont un niveau scolaire bien inférieur.

souffrances qu'elles endurent, les brimades et les coups qu'elles essuient – outre le fait qu'en parler n'arrange en rien la situation – c'est la « honte », le *ha'ama*, non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour leur famille et pour la(les) personne(s) responsable(s) des violences infligées. Le *ha'ama*, que l'on traduit communément par le terme « honte », est un concept fondamental dans la société polynésienne, proche de la notion d'honneur¹⁶. Le *ha'ama* renvoie à deux catégories d'événements. Il s'agit en premier lieu de situations sans implications morales : le fait de se trouver dans une situation inhabituelle, de rencontrer un étranger, de parler à un inconnu, de séduire une jeune femme, de chanter en public... peut être source de *ha'ama*. On craint alors de ne pas être à la hauteur et de perdre la face. Le *ha'ama* renvoie en second lieu à la saleté, la souillure physique et morale, source de déshonneur. Le fait de se présenter à autrui en étant mal habillé ou de recevoir quelqu'un dans une pièce désordonnée relève de cette catégorie. Mais c'est aussi, et surtout, la mise en œuvre de comportements répréhensibles susceptibles d'être jugés et sanctionnés par le consensus social. Le *ha'ama* atteint alors non seulement l'individu responsable du comportement déplacé, mais aussi sa famille et son entourage proche¹⁷. Le *ha'ama* agit à la fois comme régulateur social, et comme norme éducative.

Par crainte du *ha'ama*, et également par crainte des représailles de l'auteur des violences, rares sont les femmes qui font part de leur situation à leur entourage ou à des instances qui pourraient leur venir en aide (services sociaux, police...). C'est la même crainte qui a conduit nombre de femmes à refuser de nous rencontrer et de nous parler. Par conséquent, l'échantillon a été difficile à constituer et nous n'avons pas pu y inclure certaines catégories de femmes : les femmes *popa'a*, demies ou chinoises.

Le second biais de l'enquête tient au mode de recrutement des femmes. Seules les femmes qui déclaraient être ou avoir été victimes de maltraitances étaient recrutées. En sélectionnant des femmes qui avaient déjà identifié comme violents et inacceptables les actes qu'elles subissaient, nous avons du même coup exclu de l'étude tout un pan des violences que les femmes endurent au quotidien, sans en avoir conscience, et qui n'apparaissent comme des violences ni à leurs yeux, ni aux yeux des observateurs extérieurs. Afin d'identifier la nature de ces violences, une étude spécifique plus approfondie et une enquête plus longue sont nécessaires.

¹⁶ Julian Pitt-Rivers a souligné la proximité des notions d'honneur et de honte (Pitt-Rivers, 1997).

¹⁷ Levy, 1973.

II. Des femmes face à des situations de violence

1. Des violences de différentes natures

Les femmes que nous avons rencontrées témoignent être ou avoir été victimes de différents types de violences :

- des maltraitances physiques dans l'enfance, de la part des parents, ou à l'âge adulte, de la part du compagnon,
- des abus sexuels dans l'enfance ou l'adolescence perpétrés par un(des) membre(s) de la famille, ou à l'âge adulte, par le compagnon,
- des violences verbales, des insultes, des cris qui accompagnent fréquemment les maltraitances corporelles,
- des violences psychologiques exercées au quotidien par des remarques, des regards, des comportements qui visent à inférioriser, dominer, assujettir la compagne afin de lui interdire toute autonomie intellectuelle, financière, affective...,
- une violence économique pratiquée à l'encontre de la compagne afin qu'elle ne puisse pas travailler ni accéder à une indépendance financière.

Ces différents types de violences, s'ils sont catégorisés pour les besoins de l'analyse, se rencontrent le plus souvent à l'échelle d'une biographie. Par exemple, une femme battue par son époux est bien souvent contrainte à avoir des rapports sexuels avec lui, même si elle n'en a pas envie, et subit des pressions psychologiques qui dictent ses comportements afin de ne pas déclencher la colère de son conjoint.

2. Qui sont les femmes concernées ?

Si la majorité des femmes rencontrées sont Polynésiennes et appartiennent au milieu populaire, nos discussions avec les « informateurs privilégiés » d'une part et avec des connaissances personnelles d'autre part nous enseignent que le phénomène de violence à l'encontre des femmes se manifeste dans toutes les catégories sociales et dans tous les groupes ethniques¹⁸. Il survient également à tous les âges de la vie : dès la naissance (et parfois même avant, lorsque les maltraitances ont lieu pendant la grossesse), pendant l'enfance au sein de la famille, à l'âge adulte dans la sphère conjugale, et parfois au cours de la vieillesse. Les femmes pour lesquelles les violences appartiennent au passé

¹⁸ La même observation a été faite en France métropolitaine, où la violence envers les femmes se manifeste dans tous les milieux avec des formes spécifiques à chacun (Jaspard *et al.*, 2001).

sont cependant des femmes d'âge mûr : elles sont parvenues à quitter leurs *tane*¹⁹ violents, ou ceux-ci se sont apaisés, l'âge aidant.

3. Quelles sont les situations favorisant les comportements violents ?

- La consommation d'alcool ou de *pakalolo*

Dans les récits, il apparaît que le fait de fumer du *pakalolo*, plus communément appelé *paka*²⁰ et surtout la consommation d'alcool favorisent l'apparition d'actes de violence²¹. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'une consommation de week-end, occasionnelle et festive. La boisson la plus largement consommée est la bière Hinano (de fabrication locale). Plus qu'une simple boisson, il s'agit d'une véritable « boisson sociale », partie intégrante de la tradition *ma'ohi* et productive de celle-ci²². On ne boit jamais seul : la bière est synonyme de collectivité et de fête. La manière dont elle se partage, se donne et s'échange définit les statuts sociaux, la place de chacun dans le groupe, les rapports de chaque groupe entre eux... La bière n'est pas l'apanage des hommes : les femmes en ingèrent également mais le plus souvent, hommes et femmes ne boivent pas ensemble.

Agent social, la bière constitue aussi un « talon économique », un agent de pouvoir : le prestige et l'autorité se mesurent à l'aune de la capacité à consommer, et plus encore à acheter, à donner et à distribuer le breuvage en question²³. Nul n'hésite à s'endetter afin de pouvoir contenter ses amis et d'honorer ainsi sa réputation.

Si la bière est un désinhibiteur qui aide notamment les jeunes hommes à surmonter leur timidité quand ils désirent séduire une jeune fille, elle concourt également à libérer les tensions et les animosités entre les protagonistes. C'est pourquoi bien des « bringues²⁴ » se terminent par une bagarre.

La bière participe pleinement de la période *taure'are'a*, l'adolescence, mais beaucoup continuent à en consommer au delà de cette période, et tout au long de la vie pour certains, de manière occasionnelle ou quotidienne. Il en est de même en ce qui concerne le *paka*, quand bien même il est socialement dévalorisé pour un adulte d'en fumer.

La majorité des femmes rencontrées déclarent que les maltraitances sont associées à la prise d'alcool ou de *paka*. Il en est ainsi des violences conjugales : elles ont fréquemment lieu lorsque le mari ou le *tane* est sous l'emprise de l'alcool ou du *paka*.

« Tu vois quand il va boire, en moi j'ai la peur. Parce que je pense, ha, je sais comment il boit. Eh ben, j'ai la peur quand il vient. Quand il vient, il me tape tu vois. Il me gronde

¹⁹ Homme, petit ami.

²⁰ Il s'agit du cannabis local, de consommation courante chez les jeunes depuis une vingtaine d'années.

²¹ L'enquête sur les violences envers les femmes en France a également souligné l'existence d'un lien entre prise d'alcool et violence agie dans le cadre conjugal (cependant, 70 % des violences se sont produites alors qu'aucun des deux partenaires n'avait bu) (Jaspard *et al.*, 2001). Une enquête canadienne montrait que dans plus de 40 % des actes de violence, l'agresseur avait consommé de l'alcool (Statistique Canada, 1993).

²² Grépin, 2001.

²³ *Ibid.*

²⁴ La « bringue » désigne la fête, en famille ou entre amis, où l'alcool coule à flot.

par l'alcool qu'il a bu. Il me gronde. Il me gronde et par là il me tape. [...] Quand il va boire j'ai peur quand il revient. C'est toujours ça ce qui est en moi. » (Vaiata, 33 ans, cantinière)²⁵.

« Il boit, il fume le paka, tout ça [...] quand il fume il est méchant... Mais quand il boit aussi. » (Isabelle, 23 ans, sans profession).

Si la consommation d'alcool et de *paka* favorise les coups, elle facilite également les abus sexuels.

« Comme mon papa c'est un alcoolique, dès qu'il est bourré, comme il emmène mes cousins à la maison, mes tontons, enfin c'est ça... Là ce sont mes cousins. Vers trois heures, quatre heures par là, c'est là où les cousins viennent à la maison par la fenêtre. Viennent me caresser, me violer. [...] Comme il [mon père] était bourré il sait plus contrôler, il sait plus que moi c'est sa fille, tu vois ? Et ma maman, la pauvre, elle est là à lamenter seulement. » (Chantal, 26 ans, sans profession).

L'agresseur de Laure, avec lequel elle entretenait une relation depuis peu, était également ivre quand il l'a agressée sexuellement. Dans la plupart des cas d'agressions sexuelles de femmes polynésiennes, la victime connaît son agresseur : il s'agit d'un parent, d'un ami, d'une connaissance. L'agression a lieu soit au domicile familial, soit dans un endroit reculé et peu fréquenté (la forêt, la colline), soit dans un contexte de « bringue ». Dans tous les cas, l'alcool joue un rôle non négligeable en désinhibant l'auteur de l'atteinte. Dans les cas d'agressions de femmes *papa'a*, le scénario est différent : la victime ne connaît pas son agresseur ou le connaît depuis peu. Ce dernier l'aborde pour lier connaissance et pour la courtiser. Parfois après avoir accepté d'échanger quelques mots, voire de prendre un verre, elle repousse ses avances. Frustré par ce rejet, l'homme passe à l'acte. Là encore, l'alcool joue un rôle puisque c'est lui qui a permis à l'agresseur d'engager la conversation, c'est également lui qui a favorisé le passage à l'acte agressif.

Dans bien des cas, il est indéniable que la consommation d'alcool ou de *paka* participe au déclenchement des actes de violence, quels qu'ils soient (coups, abus sexuels, destruction d'objets, insultes...). Cependant, on ne peut affirmer que la bière et le *pakalolo* sont les seuls éléments en cause.

²⁵ Les prénoms cités sont fictifs. Néanmoins, l'origine (tahitienne, française ou chinoise) des prénoms a été conservée.

- « C'est ma bouche »

Un certain nombre de femmes reconnaissent que lorsque leur *tane* rentre au domicile en étant ivre ou sous l'effet du *paka*, elles les réprimandent, non pas parce qu'il s'enivre ou qu'il fume, mais parce qu'il dépense une grande partie – voire la totalité – du budget du ménage pour acheter de l'alcool et en offrir à ses amis. En osant ainsi prendre la parole et tancer leur *tane*, nombre de femmes s'exposent à des actes de violence. Car la parole féminine est contrôlée et circonscrite dans les limites imposées par le pouvoir masculin. Celles qui outrepassent ces limites risquent la colère et ses corollaires : les insultes et la maltraitance physique.

- « ... il boit pas et il me tape... Et pour des conneries, des p'tits trucs quoi hein.
- Quel genre de conneries ?
- Si je le réponds, quand il s'énervé, des trucs comme ça, ou si je lui parle d'une fille hein, et il s'énervé, après il me tape. [...] Des fois, un jour je lui dis « Pourquoi tu es comme ça, je fais rien de mal hein. Je vais pas avec d'autres mecs, je reste à la maison tous les jours, et je fais mon travail, je m'occupe de notre fille..., je suis jamais sur la route quoi hein ». Je comprends pas pourquoi il me fait ça. Il me dit c'est à cause de ma bouche.
- Tu parles trop, c'est ça ?
- Voilà, c'est c'qu'il dit. » (Cathy, 24 ans, sans profession).

« Un jour je lui ai dit comme ça comme quoi il me rossait pour rien que j'étais pas un chien. Je lui ai dit : « Mais pourquoi tu me fais ça ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Est-ce qu'au moins tu peux me dire ce que j'ai fait ? ». Il m'a frappée encore. Il m'a frappée au visage. Il m'a dit que je parle trop, que je suis méchante, que je l'écoute pas. Il m'a dit comme quoi j'avais qu'à me taire, j'avais qu'à pas lui faire des peapea. Des peapea, c'est des problèmes. Il dit que je lui fais des problèmes. Mais c'est pas vrai. Je lui fais pas des problèmes. Je parle c'est tout. C'est vrai je parle. Je parle sur lui. Je crois c'est pour ça il me rosse. Il veut pas que je parle. Je parle trop. » (Moea, 29 ans, secrétaire).

Les sujets à ne pas aborder sont multiples : ils concernent à la fois les activités et les relations que l'époux ou le petit ami a au dehors et qui doivent être tenues à l'écart de la sphère conjugale, et sa propre vie privée avec sa compagne. En conséquence, celle-ci ne doit jamais parler à qui que ce soit de son *tane* et de sa vie de couple. Les coups sont là pour « faire taire » celle qui se montrera trop loquace.

« Il me tape dessus, c'est à dire que il me fait taire, c'est à dire il sait qu'il a tort, il n'aime pas qu'on le dise devant les amis. » (Rose, 46 ans, sans profession).

Une parole en entraînant une autre, l'un et l'autre ont recours aux insultes, aux « grossièretés », aux mots qui « font mal ».

- « Des fois quand il commence à m'énervé, des fois je lui dis des grossièretés, alors il vient me frapper.
- Qu'est-ce que tu lui dis comme grossièretés ?
- En Tahitien c'est kengo ! C'est... le sexe du garçon... en tahitien! [elle rit] Des fois je lui dis... « T'es un connard, tout ça ! ». Après il vient et il me cogne ! [...] Il aime pas quand je dis des grossièretés, ça lui fait mal.

- *Et lui il dit des grossièretés aussi ?*
- *Oui, il dit « Salope, pute, ... hypocrite ! ».*
- *Mais c'est lequel des deux qui commence ?*
- *Des fois c'est moi, des fois c'est lui. » (Nina, 20 ans, sans profession).*

Nombreuses sont les femmes qui déplorent un « manque de communication », une « absence de dialogue » dans leur couple et qui en souffrent, d'autant plus qu'elles n'ont pas toujours la possibilité de converser et d'échanger avec qui que ce soit d'autre.

« *Quand il me parle, tout c'est qui sort de sa bouche, c'est des grossièretés.* » (Josepha, 35 ans, aide médico-technique).

« *... on parle presque jamais. On n'a pas de communication quoi ensemble. On n'a presque rien. [...] Faut qu'je fais c'qu'il m'dit, et moi j'ai pas droit à un mot quoi...* » (Cathy, 24 ans, sans profession).

Comme Cathy, Rose et bien d'autres, Maire n'a pas « droit à la parole » : « *Quand je parle, j'aime pas qu'il s'interpose à chaque fois, quand je parle* ». Lorsqu'elle tente de s'affirmer, en imposant son avis et en s'exprimant, cela donne lieu à des disputes, des échanges injurieux, puis des coups.

Les récits soulignent combien il est impossible pour les femmes d'exprimer leurs opinions, aussi bien en ce qui concerne les affaires familiales, la vie politique que tout autre sujet. L'épouse ou la concubine doit systématiquement partager les avis de son *tane*, elle ne doit jamais le contredire. Elle doit renoncer à son propre libre arbitre, sa liberté de pensée et d'expression. Car, comme l'énonce parfaitement Tehani, lorsqu'une femme « reste avec » un homme²⁶, elle devient « sa chose ». « Il me disait qu'il m'aimait mais... il me disait aussi que j'étais sa chose. » Cet énoncé résume à lui seul ce qu'implique pour une femme la vie de couple : le renoncement à toute autonomie physique, intellectuelle, psychologique... Elle est sous la tutelle de son compagnon, et plus largement sous celle de sa belle-famille, et elle ne peut protester ni par la parole, ni par l'action, sous peine d'être frappée, séquestrée, séparée de ses enfants... Le fait de devoir renoncer à toute indépendance est notamment illustré par plusieurs cas de femmes qui ont dû abandonner leur religion lorsqu'elles se sont mariées pour se convertir à celle de leur époux.

Outre la consommation d'alcool ou de *paka* et la prise de parole féminine, il est un autre élément favorisant l'apparition d'actes de violence : la jalousie.

- La jalousie

La jalousie éprouvée par le *tane* concerne non seulement les rapports que sa compagne entretient avec les autres hommes en général, elle porte également sur les relations affectives qu'elle peut avoir avec les membres de sa famille, celles qu'elle a eu par le passé, et les relations qu'elle a à l'extérieur du foyer.

L'époux de Titaua²⁷ éprouve un sentiment de jalousie tel qu'il ne peut souffrir qu'elle voit ses deux premières filles, issues d'une union précédente.

²⁶ L'expression « rester avec » quelqu'un signifie entretenir une relation amoureuse et vivre avec une personne.

²⁷ Il a 50 ans, est brigadier volant, et est Demi Français-Polynésien.

- « ... il est beaucoup jaloux par rapport à cette vie que j'ai eu auparavant. [...] il faut pas que je sois câline avec elle [sa fille].
- Et est-ce qu'il t'a déjà empêché de la voir, de voir tes deux grandes filles,
- Oui, oui, oui. Je pensais que quand on allait avoir nos deux enfants..., bon ça va mieux maintenant hein, mais il m'a déjà empêché. J'ai été enfermée deux semaines. Enfermée. Ligotée. Je voulais le quitter. Je comprenais pas pourquoi dans un couple, c'est pas normal. Enfermée, ligotée, pendant deux semaines. Il venait, il me donnait à boire, à manger, et on m'a cherchée pendant deux semaines. Je suis pas allée au travail, j'habitais pas ici, j'habitais Papeete. Et on m'a cherchée pendant deux semaines, j'étais portée disparue. Oh il m'a agressée aussi physiquement hein. Traîner, toute nue, attacher, les cheveux, enfin bref, il m'a déjà battue devant les enfants. » (Titaua, 40 ans, secrétaire).

La jalousie du mari de Titaua le conduit à la séquestrer, à la surveiller jusque sur son lieu de travail, à l'empêcher d'avoir des relations amicales et à décourager quiconque de lui rendre visite, jusqu'à ses parents.

«... il était toujours sur le parking, toujours au téléphone. Mes copines s'amusaient même à faire des bâtonnets, pour voir le nombre d'appels ! Ca pouvait aller jusqu'à 50 appels par jour ! 50 appels par jour... Tellement que... il a été interdit d'accès sur mon lieu de travail [...]. Y avait des petits pots entre collègues, j'avais pas le droit d'y aller. J'étais toujours là, moi au bureau, tout le monde partait sauf moi. [...] J'ai aucune copine. Je ne sors jamais. » (Titaua, 40 ans, secrétaire).

Titaua a conscience que son couple est devenu une « prison » dont elle ne peut s'échapper. Elle reste avec son époux non pas parce qu'elle l'aime, mais parce qu'elle a peur de ses réactions.

Aux dires des femmes, nombre d'hommes ne supportent pas que leur compagne ait le moindre contact avec la gent masculine. Les autres hommes qu'elle côtoie – ses propres frères parfois – apparaissent comme des rivaux potentiels, dont il faut l'écarter.

« Quand j'étais enceinte, c'était des disputes de jalousie. [...] Déjà lui il veut pas que je... que je... que je m'habille en tricot, en short. Il faut toujours habiller avec une paréo, il faut pas que je me mette en soutien ou bien en maillot pour aller à la plage, pour se baigner à la mer. A chaque fois que j'ai envie de me promener, de prendre de l'air, chaque fois il me demande : « Où tu vas ? Ne vas pas comme ça ! ». Il faut toujours lui demander tout ça. [...] Et... quand il me tape, il me tape parce qu'il est jaloux, parce que je parle à sa maman, parce que je parle à ses frères, ou bien à ses copains. Il me tape parce qu'il aime pas que je parle à quelqu'un d'autre. Il veut pas que je plaisante quelqu'un. Et lui il est en train de penser au pire, au mal. » (Sandrine, 23 ans, sans profession).

« A mon avis, c'est parce qu'il est jaloux et tout... C'est à cause de ça en priorité. Parce qu'il n'aime pas me voir avec un homme, même discuter. Il est très très jaloux. Et ça, j'aime pas trop. Je veux pas qu'à cause d'un homme jaloux, je peux pas faire, je peux pas parler qui que ce soit et tout. Moi je veux avoir ma liberté sur cette partie-là, communiquer avec des gens comme je veux, mais pas en m'interdisant à parler avec qui que ce soit. Même avec ma sœur, il n'aime pas que je parle avec elle. Même en allant me

promener avec ma sœur, il ne veut pas. Mais moi je m'en fous. Pendant un moment je me laissais enfermer. » (Claire, 23 ans, sans profession).

« Il était jaloux de son frère. Fallait pas que je parle avec ses frères... Il fallait même pas que je fasse la bise, comme ils sont à Bora hein. Alors quand ils viennent, fallait pas que je fasse la bise. Il allait me rosser. Fallait pas qu'je reste toute seule avec un d'ses frères. » (Cathy, 24 ans, sans profession).

C'est également parce qu'ils sont jaloux qu'un grand nombre d'hommes refusent que leur compagne ait recours à un moyen de contraception. Cela leur permettrait, selon eux, « d'aller voir ailleurs ». S'opposer à ce que sa conjointe contrôle sa propre fécondité constitue l'un des moyens par lequel le pouvoir masculin s'approprie le corps des femmes.

Ce que dénoncent les femmes dans leurs discours, ce n'est pas la jalousie de leur *tane* en elle-même, mais plutôt ses conséquences : les coups, les brimades, les suspicions, les interdictions de sorties, le contrôle des relations... Car la jalousie en elle-même est un sentiment qu'elles apprécient : un homme qui n'est pas jaloux – et qui ne manifeste donc pas sa jalousie – n'est pas amoureux. Dans les discours féminins, amour et jalousie vont de pair. Les femmes elles-mêmes se déclarent d'ailleurs jalouses.

« Des fois je suis jalouse ! Ca m'énerve quand il parle avec d'autres filles. » (Maire, 20 ans, sans profession).

John²⁸, le petit ami de Maire, avoue lui aussi ne pas apprécier qu'elle « regarde ou parle avec un garçon ». Mais tous deux reconnaissent qu'ils seraient malheureux si l'autre ne témoignait plus de sa jalousie : c'est la preuve de leur amour.

Si la jalousie est une marque d'amour, il n'en demeure pas moins qu'elle est le signe manifeste d'un manque de confiance en l'autre puisqu'elle peut par exemple pousser un homme à suspecter son épouse d'entretenir une relation de nature sexuelle avec son propre frère, voire son fils.

« Il dit à moi j'ai couché avec mon fils ! Yaaaa ! C'est mal ça ! Les enfants c'est plus petit, 14 ans, 13 ans. Quand il est parti aller boire avec les copains, quand il revient, il dit comme ça : « ah ça y est ? C'est fini de faire l'amour avec ton fils ? ». Il dit seulement ça la nuit quand il vient. Il dit : « alors ça y est c'est fini ? C'est fini de faire l'amour avec ton fils ? ». Et mon fils 13 ans ! 14 ans ! Des enfants ! Non, non pourquoi penser ça ? Pourquoi a dit ça ? Pourquoi dire à moi ça ? Moi c'est la mère des enfants ? » (Tehea, 60 ans, femme de ménage).

Les raisons d'un tel manque de confiance en son partenaire sont à rechercher dans l'enfance des interviewés. L'enfance se compose en effet de deux périodes. Dans la première, le bébé (*aiu*, littéralement « mangeur de lait ») est choyé, dorloté et il reçoit les attentions de sa famille et de l'ensemble de la communauté. Cette période s'achève lorsque l'enfant sait marcher et surtout lorsqu'il cède sa place à un nouvel *aiu*. Il devient alors *tamarii* et cesse d'être le centre d'intérêt et l'objet d'affection de tous. Soudain livré aux soins des plus grands, il doit faire face au monde extérieur et à l'école notamment, sans soutien psychologique et affectif de sa famille. Ce passage est vécu comme un

²⁸ John est Polynésien.

abandon qui peut être traumatisant²⁹, un tel changement de comportement pouvant être à l'origine d'un sentiment récurrent d'insécurité affective. Ce manque brutal d'attention peut également se traduire par « une agressivité mal contrôlée »³⁰.

Par ailleurs, il est significatif que les premières crises de jalousie et les premiers coups ont fréquemment lieu à un moment précis : lors de la première grossesse de la compagne.

- L'arrivée d'un enfant : un moment à risque

« ... quand on a su que j'étais enceinte, on a commencé à avoir des problèmes... Là où on habitait, on était... dans sa famille, avec ses frères et sœurs et comme il avait deux grands frères, il a cru que j'étais tombée enceinte d'un de ses frères. Et... ça a commencé par là. Je sais pas si il est devenu jaloux ou... mais chaque fois que je parlais avec ses frères, avec mes propres frères, il devenait méchant, j'arrivais à parler avec personne. Et... tout au long de ma grossesse ça a été catastrophique parce que à chaque fois que j'essayais de parler avec quelqu'un de sa famille ou de ma famille, il me tapait le ventre. Il disait que c'était pas son enfant, alors il me tapait le ventre. Et des fois ça arrivait aussi qu'il me lance des choses, comme la pelle ou le couteau. [...] C'est quand j'étais enceinte qu'il a commencé à me taper, d'abord c'était une gifle, après... il s'excusait, il m'disait qu'il allait plus recommencer, et après ça devenait des coups de poing, après ça commençait par des objets, la corde au cou, plein de trucs. Et quand j'ai accouché, ça n'a pas arrêté, ça a continué. » (Tehani, 23 ans, fleuriste).

En reconstituant les histoires de vie de nos interlocutrices, il apparaît avec récurrence que les premières violences ont lieu à l'arrivée du premier enfant du couple ou, dans la plupart des cas, pendant la grossesse³¹.

L'arrivée d'un enfant est un événement bouleversant pour une femme, pour un homme et pour la relation à deux. Elle investit chacun d'une nouvelle place, d'un nouveau rôle au sein du foyer et au sein de la société, et d'une responsabilité nouvelle. En outre, la maternité bénéficie d'une évidence, ce dont est dépourvue la paternité. En effet, lorsqu'une femme attend, puis met au monde un enfant, nul doute n'est permis à quiconque sur le fait que c'est bien elle la mère biologique de l'enfant. A l'inverse, rien n'assure un homme qu'il en est bien le père. En ce sens, la naissance d'un enfant constitue un « moment à risque » pour un homme, c'est le moment où sa paternité est en jeu et où sa masculinité est éprouvée. Il n'est donc pas surprenant que c'est à ce moment que les premières gifles et les premiers coups surviennent. Les hommes expriment eux-mêmes ce dont ils redoutent le plus : que leur compagne les ait trompés et que l'enfant à naître ne soit pas le leur.

« Il a dit c'était pas son bébé, c'était pas à lui. Et j'ai dit : « Si c'est ton bébé ! ». Et il a dit comme ça que j'étais une menteuse. Et puis il a voulu me frapper mais comme il y avait l'infirmière et tout il n'a pas pu. [...] Il a dit : « C'est pas mon fils ! » et il a dit sur moi plein de gros mots. Des trucs... Mais vraiment, vraiment des gros mots ! Tu sais des trucs méchants qui font honte. Mais moi j'ai dit : « Si c'est ton fils je te jure ! ». J'ai

²⁹ Ritchie et Ritchie, 1989.

³⁰ Nadaud, 1992.

³¹ Il en est de même en France métropolitaine où, dans la moitié des cas, la première violence apparaît à la première grossesse (Welzer-Lang, 1992 ; Saurel-Cubizolles *et al.*, 1998).

insisté. Et c'est comme ça il a commencé à me frapper. » (Vaihere, 30 ans, femme de ménage).

Dans la société polynésienne, l'adultère au féminin est un acte extrêmement dévalorisé³² et justifie la pire des sanctions : le meurtre. C'est ainsi que le frère de Corinne a été emprisonné au centre de détention de Nuutania pendant six années : il avait surpris sa femme avec un homme, s'était emparé de son fusil et avait tiré sur les deux amants. Son épouse est décédée et l'homme a été grièvement blessé.

- Le poids de la famille

Lorsque deux individus se marient ou du moins « restent ensemble », ce ne sont pas seulement deux personnes qui s'allient, mais deux groupes familiaux, deux groupes de parenté. Dans le contexte îlien de la Polynésie, il n'est pas rare que les familles se connaissent avant l'union de deux de leurs membres respectifs. Et il n'est pas rare que des brouilles antérieures resurgissent sur le couple nouvellement constitué. Mais au delà de ces cas fréquents, il apparaît que les familles ont bien souvent leur part de responsabilité dans l'apparition et la mise en œuvre des violences conjugales. Cette situation est accentuée lorsque le couple réside dans le groupe familial de l'un des protagonistes³³, elle l'est davantage encore lorsqu'il s'agit du groupe familial du *tane*. Ainsi, Corinne pense qu'elle n'a jamais été acceptée par sa belle-famille et celle-ci lui a mené la vie dure jusqu'à ce qu'elle se sépare de son mari.

« Mon problème familial, ça vient plutôt de ma belle-famille. La première année de mon mariage, c'était un peu dur parce que... mon mari travaillait à Mururoa et voilà que je tombe enceinte. Ma belle-mère a dit que l'enfant n'est pas de mon mari. Alors j'ai dû supporter toute une grossesse... fallait savoir si le père c'est mon mari ou c'est pas mon mari... Et aujourd'hui, mon aîné a 23 ans, il a la tête crachée de son père. Moi j'en ai bavé. [...] La belle-mère elle a toujours tendance à venir mettre son grain de sel dans mon couple. Pour un oui pour un non, on se dispute comme ça. On se chamaille à cause de ça. A peine elle entend ma voix hausser que la belle-mère est là. Et elle appelle de l'autre côté : rentre chez toi ! en tahitien. Ah ça m'a... Et mon mari au lieu de dire : maman tais-toi..., il a rien dit. Si la maman lui dit comme ça, c'est comme ça. Si le papa lui dit comme ça, c'est comme ça... Lorsque ma belle-sœur est décédée, j'ai été accusée du meurtre par la belle-famille ! Mon mari n'a même pas ouvert la bouche..., il ne m'a pas défendue... » (Corinne, 43 ans, archiviste).

Bien des femmes témoignent du fait qu'elles ont souffert ou qu'elles souffrent des critiques incessantes de la part de la famille de leur *tane*, des remarques désagréables, des mensonges faits auprès du mari sur leurs conduites. Lorsqu'une femme arrive dans une

³² Ce n'est pas propre à la société polynésienne : le double standard en matière de morale sexuelle, qui autorise les hommes à avoir une conduite adultérine et qui sanctionne les femmes qui mettent en œuvre la même conduite, se retrouve à l'échelle universelle. Rôles féminins et rôles masculins sont depuis toujours et universellement différenciés dans le domaine de la sexualité comme dans tout autre domaine, et il n'existe nulle part de standard « unisexe » (Pitt-Rivers, 1997).

³³ C'est le cas de tous les couples dans leurs premières années de vie commune : ils s'installent dans l'une des deux familles avant de pouvoir construire leur propre *fare* (sur les terres familiales). Mais il arrive que la cohabitation dure à vie.

famille, c'est bien souvent elle qui est chargée des tâches domestiques (ménage, *ma'a*³⁴, rangement, lessive...) pour toute la communauté. Elle est alors jaugée sur ses capacités à mener à bien les tâches qui lui incombent et elle essuie nombre de critiques quelle que soit la qualité de son travail. Elle se sent « esclavagisée », et son travail n'est pas reconnu. Bien au contraire, elle est non seulement vilipendée par sa belle-mère et ses belles-sœurs notamment, elle est en outre « rossée » par son époux.

« On habitait chez les parents... Alors chez les parents, il faut faire le travail, il faut faire le ménage, tout faire quoi... Et comme moi je voulais pas faire comme ça, parce que chez moi hein, tout le monde participe, chacun son travail, et ici chez eux... y en a qui s'assoient, y en a qui dort, y en a qui mange et... et on te dit d'aller travailler... Je suis pas une esclave pour tout le monde, je vais pas faire le ma'a pour eux et tout le travail, faut partager... [...] Et quand sa famille dit quelque chose à propos de moi, ça y est, il se met à me frapper... Ils n'acceptent pas les femmes de dehors. » (Suzanne, 38 ans, sans profession).

Suzanne met ici l'accent sur un aspect à prendre en compte dans les conflits familiaux : les femmes « de dehors », c'est à dire natives d'une autre île, sont difficilement acceptées et jouissent d'une mauvaise réputation. Suzanne est originaire de l'archipel des Tuamotu, elle est mariée avec un homme de l'île de Raiatea. Isabelle, quant à elle, est Marquisienne :

« Ils ne m'aiment pas. Ils disent je suis une Marquisienne. Eux c'est des Paumotus tu vois... Ils veulent pas que je sois avec leur fils. Et puis ils disent que je suis... Comment on dit ? Je donne des ordres... je suis méchante... Mais c'est parce que je me laisse pas faire par eux tu vois ? Ils voudraient que je sois là... à la maison... que je leur fasse tout tout tout ! Le ma'a, le ménage... Tout tout tout... Mais moi je veux pas, je veux pas être leur esclave ! Alors ils ne m'aiment pas ! [...] On dit que les Marquisiennes, elles sont chaudes... On dit quand tu vas aux Marquises, tu laisses ta porte ouverte, il y en a dix qui viennent dans ton lit ! Tu sais, c'est pas vrai tout ça ! » (Isabelle, 23 ans, sans profession).

Les critiques et les mensonges faits à propos de la concubine ou de l'épouse mènent bien souvent le compagnon ou le conjoint à lui infliger des maltraitances verbales et physiques. Personne n'intervient alors, sauf lorsque la situation est alarmante et que sa vie est en jeu. Mais dans la plupart des cas, la femme sait qu'elle ne peut pas compter sur sa belle-famille pour la secourir. Bien au contraire : si c'est l'époux ou le compagnon qui donne les coups, qui passe à l'acte, c'est bien souvent sous l'impulsion et sous la responsabilité des autres membres du groupe familial. C'est ainsi que Cathy a été accusée par sa belle-famille d'un vol de 5000 CFP³⁵. « On » l'a rossée : par l'entremise de son *tane*, c'est le groupe familial en son entier qui a corrigé Cathy.

*« ... samedi matin il m'a rossée, parce qu'on avait volé 5000 francs à sa grand-mère. Et le soir, la maman qui arrive, sa maman, et puis elle dit non, c'est elle qui a pris les 5000 francs. Et la tante de mon tane dit : « Et ce matin **on** l'a rossée parce qu'on a cru que c'est elle a volé. Tu pouvais pas dire ce matin que c'est toi qui a pris les 5000 ? »* (Cathy, 24 ans, sans profession).

³⁴ Cuisine, repas.

³⁵ Soit environ 41,90 Euros.

Les tensions avec la belle-famille, et surtout avec ses membres féminins, sont d'autant plus fortes lorsque la belle-fille est éloignée de son groupe familial d'origine. Elle se trouve isolée et ne peut trouver de l'aide auprès des siens. C'est le cas de Tumata : à 19 ans, elle vit dans la famille de son *tane* avec leurs deux enfants. Eloignée de sa famille, elle est exploitée par sa belle-famille, rossée par son concubin, et elle ne peut fuir car sa belle-mère a « pris » son premier enfant, un garçon, et refuse que Tumata s'absente avec lui³⁶. Si elle veut partir, elle devra le faire en abandonnant son fils³⁷. A l'inverse, il apparaît que lorsqu'une femme vit près de sa famille, la belle-famille a moins d'emprise sur elle et se montre moins rude. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle est épargnée et qu'elle n'endure aucune violence. Elle subit cependant mois de pressions et elle peut plus facilement faire appel à ses parents (s'ils ne l'ont pas rejetée, comme il arrive parfois). De même, lorsque le couple réside dans le groupe familial de la femme, il n'est pas rare qu'elle doive faire face à des violences conjugales, mais celles-ci ont lieu de préférence la nuit, hors du monde du *ao*, de la lumière, du permis, du social, lorsque la maisonnée est endormie, ou lorsque ses membres se sont absentés. Mais nul n'est dupe des maltraitances dont leur parente est victime. Si ses frères ou son père s'interposent parfois en défendant leur sœur ou leur fille, leur intervention s'arrête bien souvent là : la femme a choisi de « rester avec » cet homme, elle est responsable de ce choix et doit en assumer les conséquences. Il apparaît que le choix du conjoint est effectué soit par les parents de la femme, même lorsqu'elle est adulte et qu'elle a déjà vécu plusieurs relations de couple, soit en opposition avec eux : il s'agit de choisir un *tane* qui met en acte des conduites dévalorisées par le discours parental (il boit, il fume du *paka*, il ne travaille pas et sort beaucoup) afin de signifier sa rébellion et de contester les valeurs familiales. Un certain nombre de jeunes filles qui ont souffert de la rigueur de leur éducation et qui ont notamment subi des violences familiales au cours de leur enfance opèrent ce type de choix afin de s'échapper le plus tôt possible de ce cadre familial. Il leur importe plus que tout de « rester avec » un *tane*, dans un contexte où le célibat est socialement dévalorisé³⁸. Mais beaucoup se retrouvent dans un contexte familial identique, où elles ont en outre à endurer des violences conjugales. Si elles persistent dans leur choix en demeurant avec leur *tane*, elles ne trouveront aucune aide de la part de leur famille d'origine.

Si la famille exerce une certaine influence sur les violences conjugales, elle est également le lieu où se perpétuent la grande majorité des maltraitances sur les enfants et des abus sexuels.

Le phénomène des violences conjugales et des violences envers les femmes ne doit pas voiler un aspect important des maltraitances : celles qui sont infligées à l'encontre des enfants, filles et garçons. Nombre d'interviewés relatent avoir été victimes ou témoins de violences physiques ou sexuelles au cours de leur enfance, dans leur environnement familial. Il importe de préciser qu'au sein d'une même fratrie, tous les enfants ne sont pas traités de la même manière. Leur sexe, leur âge, leur rang de naissance, le fait qu'ils

³⁶ Dans un contexte où la pratique de l'adoption (*fa'a'amu*) est extrêmement répandue, il est fréquent que le premier enfant d'une femme soit adopté par sa mère ou par sa belle-mère, surtout s'il s'agit d'un garçon. La jeune mère ne peut refuser de donner son enfant : le refus de l'échange correspond à un refus de solidarité et de générosité, sanctionné par la réprobation sociale (Langevin, 1990).

³⁷ Tehani a vécu une situation similaire, qui l'a conduite à commettre une tentative de suicide, à la suite de laquelle elle n'est jamais retournée chez son *tane*, abandonnant ainsi sa fille, qu'elle n'a jamais revue.

³⁸ Pour les femmes comme pour les hommes, mieux vaut connaître plusieurs relations de couple successives que rester célibataires, même pendant une courte période et surtout quand on a des enfants : « *il fallait un homme pour élever les deux enfants* » (Suzanne, 38 ans, sans profession).

soient ou non *fa'a'amu*, le fait qu'ils aient été donnés en adoption puis « repris »³⁹, le fait qu'ils ne soient pas du même père ou de la même mère que les autres constituent autant de situations qui influent sur la manière dont l'enfant sera (mal)traité. Ainsi, il n'est pas rare d'observer dans une même fratrie des différences significatives : certains enfants sont abusés sexuellement, d'autres non ; certains sont corrigés sévèrement, d'autres non.

Il est également à signaler que les personnes rencontrées établissent une distinction entre le fait de « battre » un enfant et le fait de le « corriger ». La limite entre ces deux actes est étroite et soumise à l'appréciation de chacun. S'il est légitime de « corriger » un enfant, en ayant recours aux coups, pour le sanctionner parce qu'il n'a pas effectué correctement son travail scolaire ou ses corvées, frapper un enfant sans raison (parce qu'il pleure ou qu'il énerve ses parents) est répréhensible. Cependant, les corrections infligées sont parfois extrêmement violentes, quand bien même elles sont légitimes.

Par ailleurs, lorsqu'un homme se montre violent avec sa compagne, il n'est pas inhabituel qu'il le soit aussi avec son (ses) enfant(s). Sandrine, par exemple, a eu trois enfants avec son ami. Il a commencé à la frapper lorsqu'elle était enceinte du premier. Il a violenté celui-ci à l'âge de trois mois : parce qu'il pleurait, il l'a violemment frappé à la tête et projeté contre le lit. L'enfant a maintenant de graves problèmes médicaux. De leurs deux filles, seule la benjamine reçoit des coups lorsqu'elle pleure.

Le groupe familial est également le lieu privilégié des abus sexuels, sur les filles et sur les garçons. L'enquête portant exclusivement sur les violences faites aux femmes, nous n'avons pas pu recueillir de témoignages personnels concernant les agressions sexuelles dont les garçons sont victimes. Plusieurs de nos « informateurs privilégiés » ont cependant été confrontés à ce type de violence.

Sur les 35 femmes rencontrées, 5 déclarent avoir été violées, parfois à plusieurs reprises et par des agresseurs différents, et plusieurs femmes disent avoir essuyé des attouchements sexuels et des tentatives de viol dans la sphère familiale⁴⁰. Tous les agresseurs étaient connus de leurs victimes : il s'agit d'un père, d'un beau-père, d'un oncle, d'un cousin... Le secret concernant ce type d'agression demeure le plus souvent aux confins de la sphère familiale et ne filtre qu'exceptionnellement à l'extérieur. De toutes les femmes concernées, seule Laure a déposé une plainte en justice contre son agresseur ; non pas contre son père qui l'a violée pendant son enfance, mais contre l'homme qui l'a agressée à l'âge adulte. Cette agression lui a permis de parler des viols à répétition qu'elle a subi durant son enfance, de mettre des mots sur ce dont elle n'avait jamais pu parler⁴¹. Sa mère, sa sœur (également victime des abus paternels) et

³⁹ Selon Isabelle Chollet, les enfants *fa'a'amu* repris par leur(s) parent(s) biologique(s) sont davantage touchés par les maltraitances que les autres (Chollet, 2001). Nous corroborons à cette hypothèse : plusieurs des personnes interrogées – des hommes comme des femmes – ont eu à subir des violences une fois de retour chez leurs parents biologiques. C'est le cas de Poenui (22 ans, sans profession) : « *En fait, avec mes parents... Ils me rossaient parce que j'ai pas grandi avec eux deux. [...] Pourquoi eux me rossent : c'est parce que j'ai pas grandi avec eux.* »

⁴⁰ Il est fort probable que d'autres femmes de l'échantillon se trouvent dans l'une ou l'autre de ces situations mais qu'elles n'en ont pas fait état, tant les viols et autres abus sexuels sont tabous et doivent demeurer tus et cachés.

⁴¹ Selon Annie Vitrat, conseillère dans le service juridique d'aide aux victimes, environ neuf femmes polynésiennes sur dix qui portent plainte pour agression sexuelle à l'âge adulte avaient déjà été victimes de viols incestueux dans leur enfance. « *... en règle générale ce sont des jeunes femmes, qui ont entre 20 et 30-35 ans..., et qui là de façon assez étonnante, au niveau des statistiques, ont été victimes de viols dans leur enfance, par... le père, par un cousin, enfin par quelqu'un de la famille. Là c'est pratiquement à 90 %. Ça m'a beaucoup étonnée. Je parle des femmes polynésiennes hein. Des choses qui n'ont pas été parlées, des incestes qui n'ont pas été parlés, des viols intra familiaux qui n'ont pas été parlés..., et... systématiquement y a un viol, à l'âge... adulte, pas forcément par quelqu'un... de proche, par quelqu'un d'extérieur. Et à ce moment là elles peuvent en parler.* »

probablement d'autres membres de la famille savaient pourtant ce qu'elle subissait, comme c'est souvent le cas, mais nul n'en parlait et le secret a longtemps été gardé, de même que dans la famille de Heiata.

« Eh ben pourquoi ils se sont tus, parce que c'est la peur, la honte, c'est le déshonneur pour la famille. Là je peux dire j'ai vécu toutes les violences, j'ai assisté à toutes les violences. Où lui violait et battait sa fille violemment, c'est normal parce que pour lui sa fille c'est sa femme. Il tapait sa femme aussi, ma tante. Je la voyais avec des bleus et tout. On a jamais porté plainte. La famille n'a jamais levé le doigt comme je viens de te dire parce que c'est la honte, c'est la peur. » (Heiata, 34 ans, auxiliaire sociale).

Les agressions se concluent parfois par un « arrangement familial », lorsque le secret commence à percer. Quand l'oncle maternel de Tehani a tenté d'abuser d'elle, elle en a parlé à son entourage familial et l'histoire s'est réglée « en famille ». Mais le plus souvent, les agressions demeurent dans l'ombre du secret, et si la victime trahit ce secret, c'est elle qui subit la réprobation et qui est accusée de l'avoir « cherché ». A l'âge de 6 ans, Tehani s'est fait violer par un cousin alors âgé de 17 ans. Lorsque sa mère l'a retrouvée en larmes après l'agression, elle a eu une réaction que Tehani n'a jamais oubliée : *« Qu'est-ce qu'elle m'a fait ? Elle m'a battue... Elle m'a dit : tu l'as cherché ! »* (Tehani, 23 ans, fleuriste).

Qu'il s'agisse des abus sexuels ou des maltraitements physiques, les histoires de vie montrent leur existence dans la génération d'ego mais également en amont, dans les générations précédentes. Les femmes violentées par leur conjoint témoignent non seulement du fait qu'elles l'ont été pendant leur enfance, mais aussi du fait que leur mère et leur(s) grand(s)-mère(s) l'étaient également. De la même manière, celles qui ont subi des abus sexuels intra-familiaux pensent que leur mère en ont également essuyés. Il semble que l'on assiste ainsi à une certaine « normalisation » des violences, celles de nature incestueuse notamment, ainsi qu'à un sentiment d'impuissance et de résignation de la part des femmes : puisque ma mère, ma grand-mère et probablement toutes les femmes des générations précédentes ont vécu ces atteintes, je ne peux pas y échapper, et mes filles n'y échapperont pas elles non plus.

3. Impacts des violences sur la vie des femmes victimes

De même qu'il existe des violences de différentes natures, leurs conséquences sur la vie des femmes rencontrées relèvent de plusieurs ordres.

- Des atteintes physiques

Les brutalités dont les femmes sont l'objet ont en premier lieu des conséquences sur le plan corporel et physique : blessures (entraînant des séquelles irréversibles ou non), hématomes, fractures, fausses-couches, malformations (lorsque les violences débutent dans la petite enfance, voire in utero)... Les coups les plus fréquemment infligés sont les coups de poing ou les coups de pied au niveau du visage et de la tête. Les « yeux au beurre noir », les dents, voire la mâchoire, brisées, et les hématomes en sont les résultantes les plus fréquentes. Lorsque la victime chute ou est propulsée à terre, contre un meuble ou contre un mur, viennent les coups de pied au niveau de la tête et de tout le corps. Des tentatives d'étranglement sont également observées. Les coups sont le plus souvent perpétrés à l'aide des seuls mains et pieds de l'agresseur, sans l'entremise d'armes. Certains ont parfois recours à une ceinture pour frapper la victime. Dans les cas les plus extrêmes, quand le désir de tuer est manifeste, l'auteur de l'agression peut recourir à l'usage d'une arme (arme à feu, fusil de pêche, couteau, pelle, pioche, cailloux...) ou du feu⁴².

Les traumatismes physiques sont de degrés divers : de l'hématome qui se camoufle aisément et qui guérit seul, au décès de la victime, en passant par les lésions nécessitant hospitalisations et interventions chirurgicales, les comas...⁴³

Ces traumatismes laissent des marques, des cicatrices – sur le plan physique mais aussi sur le plan moral – et engendrent parfois des incapacités, ponctuelles ou durables, de se déplacer, de parler, de s'alimenter, de voir, d'entendre, de travailler...

- Des atteintes morales et psychologiques

Quel que soit le type de violence subi (physique, sexuel, verbal...), toutes les femmes qui en sont victimes sont atteintes dans l'estime et le respect qu'elles ont pour elles-mêmes, dans leur intégrité intellectuelle et psychologique, et dans l'image qu'elles ont d'elles-mêmes et des femmes en général. Mésestimées, dévalorisées, elles se renferment, se coupent du monde extérieur et vivent en outre dans la peur, la terreur et l'angoisse. Les femmes qui ont été victimes d'agressions sexuelles déclarent en effet éprouver une crainte systématique des hommes et elles ont peur de sortir seule, même de jour pour certaines. Celles qui endurent des violences conjugales, physiques ou psychologiques, craignent leur compagnon : elles redoutent le moment où il rentre au domicile, elles ont peur de ne pas être à la hauteur de ses attentes. Ces craintes sont sources d'angoisses, de cauchemars et semblent parfois insurmontables, à tel point qu'elles mènent certaines femmes à attenter à leur propre vie.

⁴² Dans une étude de criminologie, Etienne Beaumont a observé « une forte proportion, en Polynésie, de morts violentes criminelles imputables au feu ou aux brûlures (incendies volontaires homicides, ébouillancements, aspersion de combustible liquide et ignition) » (Beaumont, 2000 : 418).

⁴³ Aux dires du personnel urgentiste et du personnel hospitalier, les femmes qui ont visiblement été victimes de coups et blessures nient l'évidence et prétendent avoir chuté.

- Une vie relationnelle sous contrôle

Si les femmes victimes de violences sont atteintes dans leur intégrité physique, psychologique et morale, elles sont également atteintes dans leur vie relationnelle, amicale, affective, familiale et sociale.

En contrôlant ses sorties, ses visites, ses relations, en surveillant ses gestes et ses paroles, en lui interdisant l'accès au monde extérieur, le conjoint dresse autour de sa compagne un mur d'isolement et la coupe de tout lien relationnel. Le domicile conjugal et le couple s'apparentent alors à une « prison », comme l'expriment certaines. Le lent travail d'isolement exercé par le mari ou le concubin mène certaines à une désaffiliation sociale et familiale totale, puisqu'elles sont contraintes à rompre jusqu'aux liens familiaux.

Les femmes victimes d'agressions sexuelles voient également leur vie sexuelle et affective à jamais perturbée. Certaines d'entre elles n'éprouvent aucun désir sexuel, ont peur des hommes et ne parviennent pas à initier une relation amoureuse satisfaisante quand bien même tel est leur souhait le plus cher. D'autres parviennent à mener une vie de couple mais leur angoisse de la sexualité et du masculin en général génèrent des tensions et une mésentente au sein du couple. Beaucoup éprouvent un sentiment de haine et de rancœur à l'égard des hommes en général, et plus particulièrement envers ceux de leur famille, puisque les abus ont essentiellement lieu au sein du cercle familial.

Les violences infligées aux femmes ont de multiples retentissements, sur les différentes sphères de leur vie, dont le domaine professionnel.

- Une vie professionnelle contrariée

Outre le fait que certaines femmes, en raison des traumatismes physiques qu'elles ont subis, se trouvent dans l'incapacité momentanée ou définitive d'exercer une activité professionnelle, d'autres ne peuvent travailler parce qu'elles n'en ont pas la permission. Il est des conjoints qui imposent explicitement l'interdiction d'exercer une profession à l'extérieur du domicile. Il en est d'autres qui font en sorte que leur compagne abandonne leur emploi, en la harcelant constamment sur son lieu de travail, ou en exerçant des pressions psychologiques et physiques afin qu'elle soit dans l'incapacité d'effectuer correctement ses tâches professionnelles. Plusieurs interlocutrices ont ainsi perdu leur emploi et elles n'envisagent pas la possibilité d'en trouver un autre.

Les maltraitances subies au cours de l'enfance ont également des conséquences sur la vie professionnelle des femmes concernées. Certaines n'ont pu suivre une scolarité normale et n'ont pu obtenir un niveau suffisant pour espérer pouvoir travailler un jour. En raison des multiples absences engendrées par les violences physiques et en raison du manque d'intérêt pour le travail scolaire généré par ces mêmes violences, certaines n'ont pas pu apprendre à lire ou à écrire, d'autres parlent à peine la langue française. Outre que ces femmes n'ont pas pu bénéficier de l'école comme un moyen d'épanouissement personnel, elles n'ont pas pu acquérir les bagages nécessaires pour trouver un emploi et pour espérer s'en sortir seules. Elles devront être sous la coupe d'un homme durant toute leur vie.

- La culpabilité

Une grande partie des femmes victimes de violences conjugales éprouvent un fort sentiment de culpabilité et pensent avoir une part de responsabilité en ce qui concerne les atteintes qu'elles endurent.

Certaines considèrent ainsi ne pas être à la hauteur des attentes de leur mari.

« *Je disais c'est de ma faute, c'est de ma faute...* » (Thérèse, 33 ans, infirmière).

« *Je faisais de mon mieux. Je faisais le ménage, le ma'a, tout bien mais... ça n'allait pas. Je n'ai pas été à la hauteur...* » (Suzanne, 38 ans, sans profession).

L'une prétend faire des « bêtises » – elle dépense trop d'argent et « fait des crédits » – l'autre avoue faire « ses manières » – elle veut sortir alors que son *tane* ne le souhaite pas – une autre encore pense qu'elle parle trop, qu'elle dit ce qu'elle pense à son compagnon alors qu'elle ne devrait pas, une autre enfin se culpabilise parce qu'elle était « énervée » pendant sa grossesse – « *c'était moi le défaut quand j'étais enceinte de ma fille. J'étais énervée* » (Poenui, 22 ans, sans profession).

Le fait de se culpabiliser et de se responsabiliser est manifeste dans les discours et dans l'emploi de certaines expressions. Plusieurs des interviewées « demandent », « disent pardon » à leur agresseur ou prétendent être « pardonnée », comme si elles étaient elles-mêmes fautives.

- « *Après il m'a pardonnée.*
- *Il t'a pardonnée ? Ou il t'a demandé pardon ?*
- *Il m'a demandé pardon et j'ai demandé pardon.* » (Nina, 20 ans, sans profession).

- « *[...] je t'ai déjà dit pardon mais toi tu veux pas, tu veux pas accepter [à son père]*
- *Toi tu lui as dit pardon ? Pourquoi tu lui as dit pardon ?*
- *Moi je dis toujours à mon papa pardon parce que pour moi je sais pas combien de temps il peut vivre.* » (Chantal, 26 ans, sans profession).

Même Laure, victime d'atteintes sexuelles, se culpabilise et pense avoir sa « part de responsabilité » : d'après elle, elle n'a pas su voir le problème d'alcoolisme de son ami violent, ni son « problème familial » et le manque affectif dont il avait souffert de la part de sa mère, et plus encore de celle de son père.

4. Alternatives aux situations de violence

- La religion

Qu'elles se déclarent catholiques ou protestantes, la grande majorité des femmes rencontrées trouvent dans la religion une aide, un soutien pour supporter les maltraitances et les abus dont elles sont ou ont été victimes. La religion représente bien souvent leur seul espoir et leur seul exutoire.

La Polynésie française témoigne d'une grande diversité religieuse. Hormis l'Islam, toutes les religions y sont représentées. L'Eglise protestante, avec l'Eglise évangélique, rassemble 40 % des fidèles, de même que l'Eglise catholique. Les 20 % restants se distribuent entre l'Eglise mormone réorganisée dite sanito, l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours (mormone également), l'Eglise adventiste du septième jour, les Témoins de Jéhovah, l'Eglise évangélique de Pentecôte, et les mouvements d'inspiration chrétienne, comme l'Eglise de Tahiti par exemple⁴⁴.

Pour toutes celles qui font appel à la religion pour les aider à surmonter les épreuves qu'elles endurent, la prière est un élément essentiel. C'est par la prière qu'elles communiquent avec l'au-delà et qu'elles demandent une bonification de leur sort.

« Quand j'étais chez mes parents, je n'arrête pas de dire : « Père, aide-moi ! Aide-moi ! Aide-moi à marcher sur la route que Tu peux me donner, malgré ce qu'il y a autour, malgré ce qu'ils m'ont fait ! Je sais que Toi Tu vas jamais me laisser tomber ! ». Tu sais, je suis adventiste. » (Chantal, 26 ans, sans profession).

Bien souvent, il apparaît que la prière ne suffit pas et que les vœux exprimés ne sont pas « entendus ».

« Je prie le soir, de temps en temps, mais... on dirait qu'Il ne m'entend pas ! » (Cathy, 24 ans, sans profession).

Seule, Arlette est satisfaite du sort de son mari et elle pense que ses prières ont été exaucées : alors qu'il a longtemps été violent, son époux est aujourd'hui hémiplégique.

- *« Avant quand il me tapait, je priais tellement le bon Dieu ! pour le punir aussi ! [Elle rit]*
- *Peut-être que là il a été puni.*
- *Peut-être hein, je sais pas ! C'est c'que je dis : « Voilà on t'a puni ! Voilà c'que c'est de taper, taper les femmes, voilà, on t'a puni ». Non je sais pas. Il faut prier beaucoup hein.*
- *Tu es de quelle religion ?*
- *Protestante. Faut prier pour punir ces hommes-là pour ne pas... hein. Je sais pas si on l'a puni mais ça lui apprendra. « Bien fait pour toi ! »* (Arlette, 49 ans, auxiliaire de soins).

⁴⁴ Fer et Malogne-Fer, 2002.

Si certaines femmes s'en tiennent à prier de manière plus ou moins régulière, d'autres engagent une démarche spirituelle plus approfondie afin d'échapper à leur situation.

Plusieurs des femmes interrogées rendent régulièrement visite à une personnalité religieuse, un curé ou un diacre, à laquelle elles se confient. Pour ces femmes, le curé ou le diacre est la seule personne à qui elles peuvent parler et auprès de qui elles peuvent évoquer leurs difficultés en toute confiance.

D'autres femmes intègrent un groupe religieux (« Forces Vitales », « comité de femmes »...) destiné d'une part à apaiser leurs souffrances et d'autre part à retrouver une certaine estime d'elles-mêmes.

Laure, qui a subi des agressions sexuelles au cours de son enfance et à l'âge adulte, a ainsi intégré les « Forces Vitales ». Parler aux autres membres du groupe lui permet de se « décharger » et de « survivre ». En ce qui concerne Josepha, victime de violences conjugales, elle s'est engagée dans un « comité de femmes » au sein du protestantisme pour se sentir « valorisée ».

« Je me suis sentie dévalorisée à la maison. On peut dire ça non ? On aurait dit qu'à la maison, j'étais rien. Je voulais me sentir un peu en valeur ailleurs. Je suis rentrée dans un comité de femmes. Ca m'a fait du bien. » (Josepha, 35 ans, aide médico-technique).

Josepha a intégré ce groupe de femmes pour exister, pour renaître et être reconnue en tant que personne et en tant que femme, alors qu'elle avait été réduite à néant dans son couple. Elle n'a cependant jamais évoqué ses problèmes conjugaux au sein du groupe en question.

Vaiata, catholique, est la seule à avoir entrepris une démarche spirituelle en compagnie de son mari, Aurélien, que nous avons également rencontré. Vaiata et Aurélien connaissent des problèmes de violence conjugale. Ils se sont adressés au curé pour obtenir des conseils et pour tenter d'instaurer un dialogue (jusque là inexistant) dans leur couple. Ils ont aussi effectué ensemble une « retraite de prières ».

Si la pratique religieuse, en leur enseignant que « tous les problèmes peuvent se résoudre » (selon Rose), donne la force nécessaire à certaines femmes de supporter des situations très éprouvantes, elle les encourage paradoxalement à ne pas tenter de trouver des solutions pour se soustraire à ces situations. En effet, nombre de femmes invoquent le dogme religieux, qui condamne le divorce, pour justifier le fait qu'elles ne quittent pas leur mari violent, et elles s'exposent, ainsi que leurs enfants, à des maltraitances. La croyance et la pratique religieuses contribuent en quelques sortes à maintenir les femmes dans des situations de domination et de soumission, et c'est pour cette raison que les conjoints ne s'opposent pas à ce que leur compagne pratique une religion et participe à des groupes religieux.

- L'entourage

Qu'il s'agisse des victimes d'agressions sexuelles ou des victimes de maltraitances physiques ou psychologiques, rares sont les femmes qui trouvent dans leur entourage des confidents auxquels elles peuvent se livrer. Le sentiment de culpabilité, la faute, la honte planent et interdisent toute confiance, même aux plus proches. Nous avons vu comment Tehani a été accusée par sa mère de l'avoir « cherché » lorsqu'elle s'est fait violer à l'âge de 6 ans par son cousin. La réprobation familiale et sociale vient contrecarrer toute volonté d'exprimer ce qui doit être tenu secret.

Ainsi, lorsque Laure, une fois adulte, a « dénoncé » son père qui abusait d'elle quand elle était enfant⁴⁵, ses frères et sœurs (même celle qui subissait aussi les assauts de son père) lui en ont voulu de salir ainsi l'honneur familial et ont refusé de maintenir des contacts avec elle.

De la même manière, les femmes victimes de violences conjugales peuvent rarement se confier à leurs parents, à leurs frères et sœurs, alors que tous sont au fait de la situation – attestée par les cris et les marques physiques – et qu'ils connaissent parfois la même situation dans leur propre couple. Une amie (une amie d'enfance ou une « copine » rencontrée dans le cadre religieux) tient parfois lieu de confidente.

Si les femmes violentées ne peuvent trouver un soutien moral et psychologique auprès de leurs proches, elles peuvent d'autant moins obtenir d'eux une aide matérielle ou financière. Ainsi, celles qui sont contraintes de quitter le domicile conjugal trouvent rarement refuge chez leurs parents : soit ils refusent de les accueillir car elles sont fautives à leurs yeux d'être « rester avec » un tel *tane*, soit ce sont elles qui refusent de réintégrer le foyer parental, pour ne pas faire honte à leurs parents, ou parce qu'eux aussi sont violents avec elle. Cependant, certains d'entre eux prennent en charge leur(s) petit(s)-enfant(s).

En outre, nous avons vu qu'un certain nombre de femmes sont coupées de tous liens sociaux. Le médecin devient alors la seule personne que l'on est autorisée à voir et à qui l'on peut se livrer (en plus du curé ou du diacre). Mais il devient rarement le confident, quand bien même il connaît les maltraitances dont sont victimes certaines de ses patientes. Il leur conseille parfois de porter plainte ou de recourir aux services sociaux. Mais ces conseils demeurent souvent lettre morte.

Même celles qui ont pu garder le contact avec des amies ou des cousines s'épanchent rarement auprès d'elles : les violences qu'elles subissent apparaissent comme le lot de toutes les femmes, et en parler ne fera qu'aggraver la situation.

- Le recours à la justice

Déposer une plainte en justice n'est pas une démarche anodine pour les femmes concernées par les problèmes de violence. Une première explication tient au fait que les maltraitances ont majoritairement lieu, comme nous l'avons signalé, au cœur de la sphère familiale ou conjugale et que l'agresseur est également un père, un oncle, un cousin, un mari ou un concubin. En second lieu, si les femmes redoutent de faire appel à la justice, c'est parce que les affaires familiales doivent se régler en famille, ne pas sortir du cercle

⁴⁵ Laure m'a confiée qu'elle avait « dénoncé » son père uniquement parce qu'il s'en prenait désormais à l'une de ses petites-filles âgée de 10 ans. Sans cette nouvelle atteinte, les actes répréhensibles de cet homme seraient restés cachés.

familial et ne pas susciter la honte. En outre, la justice apparaît aux yeux des personnes rencontrées comme une machine complexe, mal connue, et qui s'accorde mal avec les réalités polynésiennes. Par exemple, Claire et sa fille de 19 mois endurent des maltraitements. Claire hésite à porter plainte contre son *tane*.

« Il m'a donné deux coups de poing et je suis tombée dans... dans... J'étais KO quoi. J'étais KO, je perdais du sang et j'ai repris connaissance dans... dans les Pompiers [...]. Et je me suis retrouvée à l'hôpital... Ils m'ont dit de porter plainte mais j'arrivais pas. J'arrivais pas. Je pensais à ma petite, je me disais je vais l'envoyer en prison alors il y aura problème et tout et tout. Et depuis je suis retournée encore vers lui parce que je l'aimais. [...] Il m'a déjà dit de porter plainte mais pour moi je veux parler à des personnes qui ont des connaissances sur cette partie-là et qui peut me donner des exemples et tout. Et je veux avoir tout ça en même temps. Et quand j'aurais tout ça, ben je ferai tout ce qui faut faire pour... pour arrêter tout ça mais en ce moment j'ai pas. Je connais pas des personnes qui ont le même problème que moi et comment ils ont fait pour s'en sortir. » (Claire, 23 ans, sans profession).

D'autres raisons s'opposent à ce que les femmes maltraitées recourent à la justice. D'une part, elles ont peur des représailles de leur *tane*. D'autre part, le père ou le conjoint violent est également dans bien des cas le seul pourvoyeur des ressources de la maisonnée. Le condamner à aller en prison revient à priver la famille des revenus et des ressources qui lui permettent de subsister. C'est ainsi que Chantal a refusé de porter plainte contre son père, auteur d'atteintes physiques et sexuelles à son encontre.

« Mais les gendarmes qui sont à Raiatea ils m'ont dit : « Pourquoi tu veux pas le mettre en prison ? Pourquoi ? Pour quelle raison ? ». Ben j'ai dit : « Je pense pas à moi, y a mes frères à nourrir, y a ma sœur à nourrir, comme mes frères et mes sœurs ils sont trop petits, ma maman elle peut pas nourrir par elle-même, elle a besoin de sa famille pour la soutenir, pour la tenir compagnie ! Elle peut pas vivre sans son mari à côté. Elle a besoin aussi de son mari pour lui donner des conseils intelligents, des conseils biens. » Alors ils ont dit d'accord. » (Chantal, 26 ans, sans profession).

Quasiment toutes les femmes rencontrées savent qu'elles peuvent avoir recours à la justice, même si elles ne savent pas toujours concrètement ce à quoi correspond une plainte, quelle est la démarche à effectuer pour déposer une plainte et quelles en sont les implications pour elles et pour la personne concernée. Elles ont donc conscience qu'un homme qui frappe violemment une femme ou un enfant, ou qui force un individu à avoir des rapports sexuels commet une faute répréhensible par la loi. Mais elles n'entreprennent une démarche auprès de la gendarmerie que de manière exceptionnelle. Cependant, elles recourent à la justice dans leurs discours, en menaçant l'individu violent de porter plainte contre lui. Une telle menace apparaît contre une épée de Damoclès et est suivie d'effets de plus ou moins courte durée puisque l'homme en question cesse d'être violent pendant un temps.

« Je ne veux pas commencer avec ça et tout... Après on va dire sur moi. Je ne veux pas. [...] Et puis je lui ai dit. Je lui ai dit : « Si tu recommences, je vais aux gendarmes et toi tu vas aller en prison ! » C'est pas vrai Madame. Je sais que je ne vais pas aux gendarmes si il me rosse mais lui il a cru. » (Isabelle, 23 ans, sans profession).

Sur l'ensemble des femmes rencontrées, seulement sept ont porté plainte (six d'entre elles pour coups et blessures et une pour agressions sexuelles). Parmi ces sept femmes, deux ont retiré leur plainte, ce qui est un acte fréquent selon les services de police et de gendarmerie.

« C'est pas la première fois que je porte plainte. J'ai porté plainte pendant trois ans. A cause des coups de poings, il me frappait, toujours faire ça... Mais toujours il revenait, il me disait pardon. Ça fait pitié alors je retire ma plainte. Ça va bien ensuite. Pendant une semaine, deux semaines... Et puis il recommence. » (Sandrine, 23 ans, sans profession).

Parmi les quatre femmes qui ont déposé une plainte pour coups et blessures, deux ont vu leur situation conjugale s'améliorer sans conteste puisque leur compagnon violent n'a plus jamais levé la main sur elles depuis leur jugement (l'un a eu lieu en 1986, l'autre en 1998). En ce qui concerne Tumata, son compagnon a été condamné à « nettoyer à la mairie » pendant quelques temps. Mais le fait d'avoir porté plainte n'a pas solutionné leurs problèmes conjugaux. Bien au contraire. Non seulement, son *tane* est toujours aussi violent, mais ses beaux-parents, chez lesquels elle réside, la menacent de la frapper ainsi que ses enfants si elle porte plainte à nouveau.

Laure est la seule à avoir porté plainte pour agressions sexuelles, contre son père, et contre le compagnon avec lequel elle entretenait une relation à l'époque des faits. Ce dernier a été accusé à cinq ans de prison alors qu'il l'a violée à plusieurs reprises. Laure souffre de la modicité de cette sanction : il passera cinq années de sa vie en prison, alors que sa vie à elle est brisée à jamais, qu'elle ne parvient plus à initier une relation amoureuse, qu'elle ne peut donc pas avoir d'enfant, qu'elle craint de sortir de chez elle, même la journée.

- Le secteur social

Le secteur social demeure mal connu des interviewées et la majorité d'entre elles ignorent qu'elles peuvent faire appel à une assistante sociale lorsqu'elles subissent des violences. Par ailleurs, celles qui connaissent les services sociaux se montrent réticentes à y recourir car les travailleurs(euses) sociaux(ales) sont bien souvent des personnes qu'elles connaissent et elles ne veulent pas leur faire part de leurs difficultés, par crainte notamment que l'anonymat et la confidentialité ne leur soient pas garantis. Nous retrouvons ici la crainte de la honte, du *ha'ama* et du qu'en-dira-t-on.

Lorsque les services sociaux interviennent, c'est généralement de leur propre fait, dans les cas les plus alarmants. Dans le cas de Puatea par exemple, les services sociaux sont intervenus car ses enfants manifestaient des comportements préoccupants à l'école (ils étaient renfermés sur eux-mêmes). L'intervention des services sociaux a notamment permis une amélioration de leurs conditions de vie, en offrant un emploi au *tane* de Puatea et en finançant les travaux de réfection de leur *fare*⁴⁶. Elle a également favorisé l'émergence d'un dialogue au sein du couple. Désormais, lui travaille, il boit moins d'alcool et il frappe Puatea bien moins souvent. Les enfants se portent également mieux.

Les femmes qui font appel aux services sociaux ou qui sont orientées vers eux sont celles qui vivent les situations les plus extrêmes et dont la vie, et celle de leurs enfants, sont véritablement en danger. Il arrive que les enfants soient retirés des familles pour être placés en foyer ou en famille d'accueil, pour une durée plus ou moins longue, le temps

⁴⁶ Le *fare* désigne la maison.

pour le couple de faire le point et de tenter de repartir sur de meilleures bases. Il arrive également que la femme en danger soit hébergée dans un foyer avec son(ses) enfant(s). La durée d'un séjour dans un foyer d'hébergement est en moyenne de trois mois⁴⁷, le temps nécessaire à la personne en détresse pour se retrouver, se reconstruire, trouver un soutien psychologique et une aide dans ses démarches administratives et juridiques, se procurer un emploi parfois. A la sortie du foyer, certaines retournent auprès de leur compagnon, après avoir porté plainte dans certains cas. Une minorité parvient à trouver un logement et à débiter une nouvelle vie. Mais toutes sont irrémédiablement marquées au plus profond de leur chair et de leur cœur, de même que leurs enfants.

S'agissant des jeunes filles scolarisées, mineures pour la plupart, certaines ont la chance de pouvoir se tourner vers une assistante sociale scolaire. La présence d'une assistante sociale dans les écoles est cependant loin d'être systématique et seuls quelques établissements en sont dotés sur l'ensemble du Territoire. Le recours à une assistante sociale permet à de jeunes filles et, plus rarement, à de jeunes garçons en détresse de mettre au jour leur situation, première démarche avant d'envisager des solutions. Les situations les plus fréquentes sont des problèmes d'abus sexuels intra-familiaux, de violences physiques perpétrées par les parents ou par le *tane* (lorsque la jeune fille est en couple). Les cas d'inceste font systématiquement l'objet d'un signalement au juge et d'un recours en justice lorsqu'il s'agit d'un(e) mineur(e) et la victime est aussitôt retirée de son foyer.

Depuis le milieu de l'année 2000, les femmes majeures victimes de violences conjugales et d'infractions de nature sexuelle qui entreprennent une démarche auprès de la gendarmerie ou des services sociaux sont systématiquement orientées vers un service d'aide aux victimes. Ce service leur offre un soutien psychologique et dans leurs démarches administratives, juridiques...⁴⁸

- La fuite, le suicide

Certaines femmes, ne supportant plus leurs conditions de vie ou ayant subi un traumatisme insurmontable lié à une agression sexuelle, n'ont pas les moyens de faire appel à une aide extérieure. La seule solution qui se présente à elle est la fuite, et l'une de ses formes irrémédiables, le suicide.

Si la plupart des femmes supportent leur situation et n'envisagent pas de solution pour s'en sortir⁴⁹, certaines sont contraintes de quitter le domicile conjugal, d'abandonner mari et enfants et de se reconstruire ailleurs, non sans souffrances, comme c'est le cas en ce qui concerne Tehani. D'autres envisagent une solution plus radicale et ne conçoivent qu'une seule échappatoire : le suicide⁵⁰. Trois des femmes interviewées ont tenté de mettre fin à leurs jours : deux parce qu'elles ne supportaient plus les violences conjugales, l'une à la suite d'une agression sexuelle⁵¹.

⁴⁷ C'est le cas dans les foyers de la Samaritaine et de Pu Otehau.

⁴⁸ Les victimes mineures sont systématiquement suivies par une administratrice *ad hoc* qui relève du tribunal.

⁴⁹ Toutes prétendent supporter leur situation pour les enfants : elles ne veulent pas les séparer de leur père et, surtout, elles n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins.

⁵⁰ Le suicide a pourtant un caractère très déprécié en Polynésie.

⁵¹ Deux d'entre elles ont absorbé des médicaments pour mettre fin à leurs jours. L'une a avalé du désherbant.

- La violence

A la violence, répond parfois la violence. C'est ainsi que certaines femmes réagissent aux mots et aux coups qu'elles reçoivent en insultant leur compagnon, en le frappant ou en le menaçant d'une arme (un fusil de pêche par exemple). Elles usent elles-mêmes de la violence verbale et physique, et l'on assiste à une « escalade de la violence » puisque le compagnon réagit à son tour. D'autres femmes attendent que leur *tane* soit physiquement diminué pour réaliser leur vengeance. Rappelons-nous le mari d'Arlette, aujourd'hui hémiplégique après avoir violenté son épouse pendant 15 ans. Elle peut enfin prendre sa revanche.

- « *Ah des fois je me fâche, je tape ! [Elle rit]*
- *Maintenant ?*
- *Ah oui je le tape hein ! Quand je me fâche parce que des fois il se fâche beaucoup. Des fois il me donne des coups hein, maintenant, mais comme il est handicapé, alors c'est moi qui donne des coups maintenant ! Mais après je me calme, j'ai pitié parce que il est handicapé, mais quand je me fâche, je donne des coups aussi hein. »* (Arlette, 49 ans, auxiliaire de soins).

Tehea, l'une des femmes interviewées, a également fait usage de la violence à l'encontre de son époux. Après 12 ans de mariage, de violences conjugales et de maltraitements envers les enfants, elle a incendié sa maison alors que son mari se trouvait à l'intérieur. Celui-ci est décédé. Aujourd'hui incarcérée au centre de détention de Nuutania, Tehea ne semble pas regretter son geste. A 60 ans, elle attend sa sortie avec impatience afin de « renouveler sa vie avec ses enfants ».

- Le pardon

Le passage à l'acte homicide ou suicidaire fait heureusement partie des cas exceptionnels. A l'inverse, le fait de pardonner à l'auteur des agressions est particulièrement répandu. En effet, la majorité des femmes victimes de violences conjugales pardonnent leur attitude à leur conjoint. Les réconciliations ont souvent lieu le lendemain des scènes de violence, parfois dans une chambre d'hôpital. Le compagnon se montre repentant et attentionné envers sa compagne. Il prétend regretter ses actes et lui promet de ne plus jamais recommencer. Il lui dit qu'il l'aime. Elle tombe sous le charme et lui pardonne, d'autant qu'elle se sent dans la plupart des cas responsable des violences qu'elle endure. Les tensions s'apaisent pendant quelques jours, puis réapparaissent. Les coups et les insultes reviennent jusqu'au repentir et au pardon. Le « cycle de la violence »⁵² est bouclé.

Les victimes d'abus sexuels rencontrent davantage de difficultés pour pardonner à leur agresseur. Elles éprouvent un sentiment de haine envers lui et lui en veulent énormément de l'acte qu'il a commis. Cependant, certaines femmes parviennent tout de même à pardonner, comme Chantal, agressée physiquement et sexuellement par son père au cours de son enfance.

⁵² Welzer-Lang, 1992.

« Moi je dis toujours à mon papa pardon parce que pour moi je sais pas combien de temps il peut vivre. » (Chantal, 26 ans, sans profession).

Finalement, il faut bien reconnaître que les femmes victimes de violences ont peu d'alternatives pour s'y soustraire. La majorité d'entre elles sont contraintes de rester avec leur conjoint violent et de subir les affronts et les coups, parce qu'elles sont dépendantes financièrement – elles ne peuvent assumer leur progéniture – et affectivement – toutes prétendent aimer leur *tane* et ne pas pouvoir vivre sans lui, d'autant que comme nous l'avons mentionné, la violence est parfois preuve d'amour. Elles redoutent en outre la dévalorisation sociale liée au fait de se retrouver seule avec des enfants – dans un contexte où le célibat est déprécié – et de dévoiler publiquement les atteintes dont elles sont les victimes.

III. Les discours masculins

Les récits recueillis auprès des hommes auteurs d'actes de violence à l'encontre de leur compagne mettent en évidence un certain nombre de traits communs, bien que les hommes recrutés appartiennent à des catégories sociales et ethniques distinctes.

En premier lieu, il est frappant de constater la récurrence avec laquelle les hommes rencontrés se présentent non pas en tant que fautifs et responsables des actes en question, mais se positionnent systématiquement en tant que victimes. Tous mettent en avant le fait qu'ils ont été poussés à commettre des actes violents, qu'ils ont été contraints à les mettre en œuvre et que nul autre choix ne leur était permis. Tous soulignent qu'ils n'ont jamais été violents avec une autre femme, qu'ils n'utilisent généralement pas la force et la violence même dans leurs relations avec leurs compères (à l'exception de Kim⁵³) et qu'ils ne se considèrent pas comme des individus violents, quand bien même la force physique est une qualité importante chez un homme aux yeux de certains (Kim) et s'il est « normal » qu'un homme frappe sa femme pour d'autres (Eddy⁵⁴). Pour se déresponsabiliser, Kim va jusqu'à affirmer que ce n'est pas vraiment lui l'auteur des actes de violence qui sont perpétrés envers sa femme, c'est « une deuxième personne qui prend possession de mon corps ». Les vrais coupables, d'après eux, sont leurs compagnes. Ce sont elles qui, par leurs comportements, les ont contraints à faire usage de la force, des insultes, des coups. Les comportements en cause sont systématiquement les mêmes : les manifestations de jalousie et le fait qu'elles « parlent trop », qu'elles « parlent sur eux » et qu'elles « crient ».

Si certains de nos interlocuteurs reconnaissent être eux-mêmes jaloux, leur propre jalousie n'est jamais en cause. C'est celle que leur compagne éprouve à leur égard qui est à l'origine des comportements violents. Tous les hommes interviewés reprochent à leur conjointe leur jalousie et surtout les conduites qui en découlent : les remarques et les questions sur leur vie passée, les interrogations sur leurs relations à l'extérieur du domicile, les suspicions d'infidélité, le fait de se « mêler de ce qui ne la regarde pas », de regarder dans leurs affaires, de faire disparaître photographies ou carnets d'adresses... Les manifestations de jalousie apparaissent aux yeux de nos informateurs comme des comportements non fondés et elles sont vécues comme une atteinte à leur liberté, leur indépendance, leur masculinité, dans une vision du couple où l'homme conserve sa part d'autonomie, de liberté de gestes et de paroles, et où la femme doit au contraire « se rabaisser » et se soumettre physiquement et intellectuellement à son compagnon, au point de renoncer à toute autonomie propre. La jalousie ressentie par la partenaire se manifeste essentiellement par la parole, et c'est cette parole qui déclenche bien souvent les insultes, puis les coups.

« Elle est trop jalouse », « elle parle trop », « elle crie trop », « je la frappe pour la faire arrêter, pour la faire taire »... sont des énoncés récurrents. Les discours masculins soulignent à quel point les mots, les remarques – quels qu'ils soient – sont blessants et sont ressentis comme des tentatives de dévalorisation et de remise en question de l'autorité masculine. Ils soulignent également combien le dialogue est inexistant dans les couples puisqu'au lieu de susciter une réponse, une discussion, les énoncés féminins

⁵³ Kim est Demi Chinois-Polynésien. Son amie est Polynésienne.

⁵⁴ Eddy est Chinois. Son épouse est Demie Chinoise-Polynésienne.

engendrent invariablement les coups. Les hommes eux-mêmes reconnaissent l'absence de dialogue dans leur couple.

Les paroles qui déclenchent les coups sont de trois ordres. Il s'agit tout d'abord des paroles directement adressées à ego. Il s'agit ensuite des paroles « sur » ego. Il s'agit enfin des paroles adressées à ego « devant le monde ». Aux yeux des hommes concernés, ces paroles naissent de la volonté de déprécier l'autre et de l'humilier, l'humiliation en public étant ressentie comme l'atteinte la plus grave et étant par conséquent le plus durement sanctionnée.

« [...] elle avait un comportement, une attitude, je n'sais pas comment l'décrire, des manières ou des caprices, je n'sais pas comment l'dire, mais qui était très agaçantes, et qui m'poussaient à vouloir la frapper. [...] J'étais... comment dire... j'étais acculé... j'étais bloqué. J'étais bloqué. Et quand j'voulais la frapper, elle montait par dessus la clôture, et elle criait devant tout le monde, et tout, j'voulais la frapper, ah ça m'faisait honte. Par la suite j'ai voulu la tuer, carrément, c'est dingue, tellement elle m'a fait honte, tellement elle m'a heurté, tellement elle m'a déchiré intérieurement. [...] C'est le fait de me faire honte devant le monde, qui fait que je la frappe, le fait de crier dans tout l'immeuble, le fait de crier... mais des choses qu'ils n'ont... qu'ils n'ont que foutre, eux, qui..., des choses intimes, trop intimes, mais trop intimes, des choses mais alors j'peux même pas vous dire vous. C'est... c'est trop intimes, qui ne se disent pas. [...] « T'es sale ! Machin chouette... ! Tu fais pas l'ménage ! » Tu vois, des trucs de ce genre-là... [...] « T'es un tas de merde !!! », c'est ce genre de paroles, mais c'est dingue... Mais devant le monde ! Encore elle et moi et que personne entende, encore ça ça m'agace un peu. D'temps en temps qu'elle me dise « Tas de merde ! T'es un connard ! Espèce de connard ! » tout c'que tu veux, « Retourne chez tes parents ! C'est pas moi qui t'ai dit de rester avec moi !... ». [...] « T'es pas un homme ! T'as pas d'couilles ! Tu as des furoncles sur le derrière ; moi j'n'en ai pas, donc je suis propre, toi t'es sale. » [...] Elle m'a fait trop mal. J'voulais la faire casser en deux, lui fracturer le crâne quoi. » (Stéphane⁵⁵, 28 ans, sans profession).

Comme l'exprime Stéphane ci-dessus, les paroles qui font le plus mal et qui entraînent des réactions extrêmement violentes sont celles qui touchent à la dignité, à l'honneur et à la masculinité même de la personne visée, d'autant plus lorsqu'elles sont proférées en public.

De la même manière que Stéphane, Jean⁵⁶ a été « acculé », « poussé » à frapper son amie.

- *« Je sais que ce que j'ai fait c'est pas bien mais j'estime que je suis pas totalement fautif quoi. Il y a plusieurs choses qui m'ont poussé à ce qui est arrivé. Faut savoir que moi, j'étais resté presque huit ans... huit ans avec la même copine, pas une seule fois je n'ai levé la main sur elle quoi. C'est toujours... On s'est toujours arrangé en parlant tandis qu'avec celle que j'ai là, elle me pousse quoi. [...] Mais elle quand elle boit, elle arrive des fois à un stade où... elle dit n'importe quoi, elle dit des choses qui... qui... qui font mal quoi hein ! Et elle fait des choses que... beaucoup de choses derrière mon dos quoi. »*
- *Par exemple ?*
- *Ben, elle allait voir ailleurs. [...] Comme j'ai beaucoup de... j'ai eu beaucoup de malheurs affectifs, alors elle me dit : « ah c'est pour ça qu'on t'a largué ! t'es*

⁵⁵ Stéphane est Chinois. Sa petite amie est Polynésienne.

⁵⁶ Jean est Polynésien, de même que son amie.

qu'un connard, un PD » et tout ! [...] Des fois elle me tape sur le système, elle me lance des piques en me disant : « Voilà tu vois ! T'as fait un gosse et elle est partie, t'es con t'es... » tout ce que tu veux. » (Jean, 31 ans, agent commercial).

Se sentant blessés et déshonorés par leur compagne, ils le sont davantage encore lorsqu'ils sont jugés pour les actes de violence qu'ils ont commis, lorsqu'ils séjournent en prison et lorsqu'ils sont astreints à un suivi psychologique. Dans la mesure du possible, ils cachent leur situation à leurs proches. Ils se dissimulent lorsqu'ils se rendent à l'hôpital psychiatrique, quand bien même la plupart des hommes qui rencontrent un psychologue reconnaissent être soulagés de pouvoir parler à quelqu'un. Ils éprouvent une honte telle qu'ils ne peuvent se confier à quiconque.

« Elle m'a détruit, elle m'a sali. Je n'ai plus d'honneur. Je veux dire... y a plein de monde qui savent que j'ai été en prison quoi. Pour eux, quelqu'un qui va en prison c'est... c'est un taulard, c'est... c'est très mal quoi. Vous êtes vu comme un monstre quoi. [...] Les gens ne sont pas compréhensifs, on ne me regarde plus quoi... comme avant quoi. Et les gens avec qui j'ai étudié quand j'étais en France, quand je vais les voir, ils m'évitent quoi... » (Stéphane, 28 ans, sans profession).

« Moi non mes problèmes de famille je parle jamais en dehors. C'est pour ça moi, des fois j'ai mal en moi. Mais je peux pas raconter. Même à ma sœur, à mes parents, je peux pas ! Ils savent que on se dispute mais je peux pas discuter avec eux, je peux pas en parler avec eux. » (Aurélien⁵⁷, 34 ans, travailleur agricole).

S'ils ressentent de la honte pour avoir été traduits en justice et devoir être suivis par un psychologue, la plupart des hommes concernés n'éprouvent aucune honte d'avoir frappé leur compagne, puisqu'ils y étaient contraints. Ils éprouvent davantage de la « pitié », de la souffrance, des regrets.

- *« Est-ce que tu as honte de l'avoir frappée ou pas ? »*
- *Pas honte. Mal. J'ai pitié. » (Aurélien, 34 ans, travailleur agricole).*

En outre, le fait que leur conjointe a déposé une plainte à leur rencontre bouleverse irrémédiablement les relations de couple et la place du conjoint à l'intérieur de son couple. Il doit constamment se maîtriser afin de ne pas « perdre le contrôle » de lui-même et de ne pas passer à l'acte, car la peine alors encourue est invariablement l'incarcération. Les hommes concernés déplorent tous que leur compagne profite de cette situation en les provoquant. A leurs dires, certaines n'hésitent pas à user du chantage : elles les menacent de porter plainte à nouveau s'ils lèvent la main sur elles.

Dans ces couples déchirés, le conjoint reconnaît ne plus être amoureux de sa compagne. Beaucoup d'hommes déclarent qu'ils seraient prêts à la quitter, s'ils ne craignaient de ne plus voir leurs enfants. Certains témoignent ainsi du fait que leur amie ou leur épouse les menace de ne pas les laisser voir leurs enfants s'ils s'en séparent. Parmi nos dix informateurs, six se trouvent dans cette situation : comme l'exprime l'un d'eux, ils « ne restent pas avec » leur compagne, mais avec leurs enfants. Ils se déclarent davantage attachés à leur progéniture qu'à leur femme, et ne verraient pas d'inconvénient à ce qu'elle les quitte, pourvu qu'elle ne parte pas avec les enfants.

⁵⁷ Aurélien est Marquisien, de même que son épouse.

Les récits soulignent un autre élément récurrent : des violences intra-familiales dans la famille du *tane* violent (dans cinq cas sur dix) ou dans celle de la femme violentée (dans cinq cas également). Une fois sur deux, les individus auteurs d'actes de violence et les personnes victimes ont été victimes de violences dans leur enfance ou ont assisté à des scènes de violence entre leurs parents.

Par ailleurs, la consommation d'alcool ou de *paka* n'apparaît pas, selon les interviewés, comme un élément nécessairement déclencheur de comportements violents. L'alcool est cependant souvent présent et les deux protagonistes sont régulièrement en état d'ivresse au moment des scènes de violence, mais ce n'est pas systématiquement le cas. Par exemple, Stéphane et sa compagne ne consomment jamais d'alcool et ne fument pas. Quant à Kim et à Aurélien, ils ont cessé de boire.

Les discours masculins font ressortir un certain nombre de traits qui transcendent les différenciations sociales et ethniques et qui mettent en évidence un fond culturel commun à l'ensemble de la société s'agissant des relations de couple, de la perception de ce qu'est un homme et de ce qu'est une femme, des rôles et places attribués à chacun, et des difficultés qu'ils rencontrent pour gérer les conflits.

IV. Des causes aux solutions

1. A la recherche des causes

- Violence et sexualité

La sexualité polynésienne est souvent dépeinte par les observateurs comme une sexualité libre de tout tabou, une activité « naturelle » à laquelle on s'adonne de manière précoce. Le temps de l'adolescence (*taure'are'a*) est présenté comme une période de liberté et de licence sexuelle que partagent les jeunes garçons et les jeunes filles. Cependant, une enquête sur les comportements sexuels montre que près de 7 femmes sur 100 déclarent des premiers rapports sexuels forcés (contre 1,4 % des femmes en France métropolitaine⁵⁸) et que 27 % des femmes n'avaient « pas tellement envie » ou « pas envie du tout » de leur premier rapport sexuel⁵⁹. En outre, les femmes que nous avons rencontrées témoignent du fait que la sexualité leur était un domaine totalement inconnu lorsqu'elles ont eu leurs premiers rapports sexuels. Certaines d'entre elles ne savaient pas, par exemple, qu'elles pouvaient être enceintes à la suite d'une relation sexuelle.

Par ailleurs, il y a proportionnellement environ quatre fois plus de détenus incarcérés en Polynésie française pour des pratiques incestueuses qu'en métropole⁶⁰. Ces données soulignent à quel point la sexualité est associée à la violence. En outre, l'inceste est rarement considéré comme un crime, par l'auteur de l'agression, comme par son entourage : les détenus ne comprennent pas vraiment pourquoi ils sont incarcérés, ils bénéficient d'une attitude tolérante de la part des autres détenus, et ils reçoivent la visite de leur famille et même de leur(s) fille(s) violente(s) devenue(s) majeure(s)⁶¹. A la différence de ce que l'on observe en France métropolitaine, les auteurs d'abus incestueux ne rencontrent ni opprobre sociale, ni mise à l'écart et éviction de la famille. L'acte pour lequel ils ont été jugés et emprisonnés leur semble « naturel », « normal », et aucun d'eux ne nie les faits. Au contraire, ils reconnaissent les faits mais ne comprennent pas toujours pourquoi ils sont sanctionnés. Cette attitude serait liée à une ancienne pratique qui légitimait un certain type de droit de cuissage, selon lequel il était normal pour un père de cueillir « les premiers fruits »⁶², c'est à dire d'être le premier partenaire sexuel de sa fille. Le père de Chantal, qui l'a violée quand elle était enfant, justifie ainsi ses actes : « *Il m'a dit : Ah c'est la nature, t'es une fille.* » De la même manière, le père incestueux de Laure ne supportait pas qu'un autre homme la touche, dans le cadre d'une relation intime ou dans celui de la vie courante et du sport par exemple. Il s'exclamait, comme elle le rapporte : « *j'interdis à qui que ce soit de toucher à mon garde-manger !* »

Des cas similaires sont également attestés par nos « informateurs privilégiés ». Une telle légitimation de la pratique de l'inceste n'est pas antinomique avec l'existence de la prohibition de l'inceste. Mais ces deux aspects relèvent de deux domaines disjoints. Alors

⁵⁸ Selon l'enquête ENVEFF (Jaspard *et al.*, 2001).

⁵⁹ Selon l'enquête sur les comportements sexuels et la prévention du sida en Polynésie française (Ministère de la santé et de la recherche, 1999).

⁶⁰ Pottier, 1998.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Marsaudon, 1998 ; Saura, 1998.

que la prohibition de l'inceste ressort du domaine du social, du public, du jour (*ao*) et du dire, l'acte en lui-même tient du faire, de l'individuel, du caché et de l'obscur (*po*)⁶³. C'est la même dichotomie qui permet les comportements violents, sexuels et physiques, qui ont lieu majoritairement la nuit, sous l'emprise de l'alcool et dans les espaces sombres, sauvages et asociaux, par opposition au jour, au social, au permis et à la sobriété⁶⁴.

Si l'adolescence constitue pour le garçon la période de construction de sa masculinité qui passe notamment par l'expérimentation et les prouesses physiques et sexuelles, les jeunes filles apparaissent comme des objets de consommation sexuelle au service de la gent masculine, et n'ont souvent pas d'autres alternatives que la soumission aux désirs masculins. Toutes ont pour unique objectif de « rester avec » un *tane* et d'avoir un enfant afin de se libérer du joug parental d'une part, et de la période *taure'are'a* qui ne bénéficie socialement qu'aux garçons d'autre part⁶⁵. La maternité est socialement très valorisée⁶⁶. Le rôle maternel constitue « la vraie place de la femme »⁶⁷. Une progéniture nombreuse est preuve de féminité et source de prestige. La stérilité féminine, dépréciée comme en de nombreuses sociétés⁶⁸, passe inaperçue grâce au système traditionnel d'adoption *fa'a'amu*.

Les techniques de séduction (regards, rendez-vous, cadeaux, invitations...) sont autant de pressions destinées à soumettre les jeunes filles et à les faire céder – or, céder n'est pas consentir⁶⁹. Cette « séduction par la force »⁷⁰ trouve son expression la plus extrême dans la pratique du viol, individuel ou collectif⁷¹, et était à l'œuvre dans la pratique du *motoro*. Le *motoro*, qui signifie littéralement « ramper la nuit », désigne le fait pour un garçon de s'introduire au cours de la nuit, pendant que la maisonnée est endormie, au domicile de la jeune fille qu'il convoite, de se glisser dans son lit, et de tenter de conclure à un rapport sexuel. Le *motoro* est une pratique attestée dans l'ensemble de l'aire polynésienne. A Samoa par exemple, il s'agit du *moetotolo*⁷². A Tahiti, la pratique du *motoro* est avérée jusque dans les années soixante-dix⁷³. Si le garçon ne contraint pas nécessairement la jeune fille à avoir un rapport sexuel non désiré, et si le *motoro* ne se conclut pas toujours par une relation sexuelle, tout est mis en œuvre pour que la jeune fille cède, en silence, et qu'elle ne proteste pas : ses cris réveilleraient sa famille, qui ne manquerait pas de la corriger si elle était surprise avec un garçon dans son lit.

⁶³ Grépin, 2001.

⁶⁴ Babadzan, 1993.

⁶⁵ Grépin, 2001.

⁶⁶ D'où les réticences que manifestent de nombreuses femmes à recourir à un moyen de contraception : la pilule est censée donner mal au ventre et faire grossir ; certaines femmes ne parviennent pas à la prendre régulièrement... Je précise que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est légale depuis l'été 2001 seulement (loi du 4 juillet 2001, applicable depuis août 2001).

⁶⁷ Langevin, 1990.

⁶⁸ Héritier, 1984.

⁶⁹ Mathieu, 1985.

⁷⁰ Langevin, 1990.

⁷¹ En 1988, on constatait une constante augmentation des viols. Ceux-ci peuvent être collectifs et perpétrés par de jeunes adultes (Encyclopédie de la Polynésie, 1988), parfois à la suite d'une beuverie (Langevin, 1990).

⁷² Tcherkézoff, 2001.

⁷³ Levy, 1973.

- Violence et masculinité

Si certains auteurs ont souligné le pacifisme de la société polynésienne et l'absence de conflits ouverts⁷⁴, il n'en demeure pas moins que la bagarre et l'usage de la force et de la violence participent pleinement de la formation et du passage de l'adolescence⁷⁵. C'est au cours de l'adolescence que le jeune *taure'are'a* éprouve sa masculinité en démontrant sa force au cours des rixes. La force et la violence font partie des valeurs les plus gratifiantes, et un homme qui sait se battre jouit d'un prestige inégalé. Les rixes éclatent le plus souvent au cours des « bringues » : l'alcool libère les tensions et les rancœurs contenues pendant le jour par un système de socialisation particulièrement inhibant. Les règlements de compte des couples, liés à la jalousie des deux protagonistes, sont à l'origine d'échanges verbaux et de coups. Les affaires de filles et, plus gravement, les histoires foncières constituent également des motifs des bagarres entre *taure'are'a*⁷⁶.

Si les discours populaires présentent la violence et la bagarre comme l'apanage des jeunes, il n'en est rien en réalité. Les faits montrent qu'à tout âge, les hommes se battent, dans le contexte d'alcoolisation des « bringues » notamment, et ils valorisent leur force physique.

Dans la représentation traditionnelle des rôles masculins, la force est un élément fondamental : l'homme est le pourvoyeur des ressources de sa maisonnée, il doit assurer la sécurité alimentaire, matérielle et physique de sa famille. Il doit être débrouillard, habile, pouvoir construire son *fare*, savoir se battre. Il doit exceller dans les activités traditionnelles telles que la pêche et la préparation du coprah, qui requièrent une certaine force physique et une certaine habileté.

Depuis une vingtaine d'années, la valorisation de la force physique comme attribut de la virilité des Polynésiens connaît un certain renouveau. Les sports traditionnels (le lancer de javelots, les levées de pierres, les portées de fruits, le surf, la danse...) et les valeurs et coutumes *ma'ohi* associées à la virilité, comme le tatouage, sont en effet réinvestis. Un tel renouveau participe d'un mouvement plus global de revendications culturelles et identitaires qui prônent le retour vers la culture – disparue – des ancêtres, des Ma'ohi, en réponse à une situation de domination culturelle et socio-économique.

- Les violences : symptômes d'un malaise socio-culturel

L'arrivée massive des Occidentaux qui a accompagné la création du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P.) en 1963 et le développement du tourisme depuis les années soixante-dix a engendré nombre de bouleversements sur les plans familial, socio-économique, culturel...

En premier lieu, les hommes ont eu à subir une perte de pouvoir au niveau de la famille. Le travail salarié, en offrant aux femmes la possibilité de travailler à l'extérieur du domicile, de percevoir un salaire et d'accéder à l'indépendance financière, a du même coup porté atteinte au rôle traditionnel masculin de pourvoyeur de ressources. En outre, les emplois salariés masculins, dans le secteur tertiaire notamment, s'inscrivent en faux par rapport aux valeurs traditionnelles associées à la virilité et à la masculinité.

En second lieu, si les hommes sont en perte de pouvoir dans la sphère familiale, ils le sont également à un niveau plus général, dans la société tout entière. Les pouvoirs

⁷⁴ Levy, 1973 ; Baré, 1984.

⁷⁵ Grépin, 2001.

⁷⁶ *Ibid.*

politiques, religieux, économiques sont dans leur grande majorité détenus par des Occidentaux, des *Popa'a*, les Polynésiens n'étant plus les acteurs de leur propre société. Non seulement ils n'ont aucun contrôle sur le devenir de leur société, sur leur histoire, ils ne produisent quasiment aucun de leurs biens de consommation (tous sont importés de France, de Nouvelle Zélande, d'Australie ou des Etats-Unis), mais ils n'ont en outre pas accès à ces biens de consommation. Les richesses sont en effet réservées aux *Popa'a* (et dans une moindre mesure aux *Demis*), de même que la quasi totalité des emplois du secteur public. Si le *Popa'a* apparaît aux yeux des Polynésiens comme un rival au niveau politique et économique, c'est aussi un rival dans l'accès des Polynésiens aux femmes. Les Polynésiennes sont en effet attirées par les Occidentaux ou plutôt par la promotion sociale et une meilleure qualité de vie (sans violence) qu'ils sont susceptibles de leur offrir. A l'inverse, les femmes *popa'a* sont inaccessibles aux Polynésiens. Ceux-ci éprouvent par conséquent un fort sentiment de frustration : ils n'ont accès ni aux femmes occidentales, ni aux biens de consommation importés d'Occident⁷⁷.

Si la société polynésienne dans son ensemble est en perte de repères identitaires et culturels liée à sa situation de domination socio-économique et politique, il semble que les hommes pâtissent majoritairement de cette situation. La place des femmes au sein de la famille a en effet été moins altérée, et même lorsqu'elles exercent une activité professionnelle, leurs rôles demeurent inchangés. Les hommes subissent quant à eux une véritable « crise de la masculinité »⁷⁸, surtout en milieu urbain, liée à un sentiment de frustration et se traduisant par des actes de violence.

Si, comme le suggère Daniel Welzer-Lang, la violence est toujours le symptôme d'un problème, et non le problème lui-même⁷⁹, le phénomène de violences envers les femmes et les enfants en Polynésie française constitue en premier lieu le symptôme d'un malaise identitaire et socio-culturel. Ce sont les hommes qui pâtissent de ce malaise en priorité et qui le manifestent. Et c'est là où il leur reste un résidu de pouvoir, au sein de la famille, qu'ils expriment leur mal-être en recourant à la seule alternative dont ils disposent et dont ils peuvent se valoriser : la violence.

Les comportements violents à l'encontre des femmes sont en second lieu le symptôme du rapport universel de domination des hommes sur les femmes. C'est par le biais de ces violences que la domination masculine se manifeste et se perpétue⁸⁰.

⁷⁷ Langevin, 1990.

⁷⁸ Grépin, 2001.

⁷⁹ Welzer-Lang, 1992.

⁸⁰ Hanmer, 1977.

2. Pistes pour la prévention et la prise en charge

Un certain nombre de mesures sont à préconiser afin de prévenir le phénomène de maltraitance envers les femmes et afin d'y remédier.

- Éduquer

Une première série de mesures relève de l'éducation, des enfants d'une part et des adultes d'autre part.

Il s'agit dans un premier temps de fournir aux enfants les **moyens nécessaires pour repérer les situations de violence, les dénoncer et s'y soustraire**. Pour cela, des **actions de prévention et d'éducation** sont à mener **en milieu scolaire**, dès la primaire et tout au long de la scolarité. Il faut apprendre aux enfants ce qu'est la violence, et ce qui est normal ou ne l'est pas dans une relation à deux (ou à plusieurs personnes). Il ne faut pas hésiter à leur parler du problème de la violence, et à le définir en utilisant des exemples concrets. Il faut également aider les enfants à parler de la violence en général et de celle qu'ils vivent éventuellement chez eux. En aidant les générations à venir à repérer les violences dont elles feront l'objet et à en parler, nous contribuerons à « débanaliser » le phénomène et à lutter contre sa stigmatisation.

Eduquer les enfants, c'est également **veiller à ce qu'ils fréquentent l'institution scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans**, comme la loi l'exige. Nous voyons encore trop de jeunes filles et de jeunes garçons quitter l'école avant cet âge réglementaire, afin de s'occuper de leurs frères et sœurs pour certaines, ou de travailler pour certains. L'éducation est un droit pour chaque enfant et nous nous devons de faire en sorte que chacun d'eux puissent en bénéficier, quelle que soit sa situation familiale ou économique. La scolarité est un élément essentiel pour que chacun acquiert les armes qui lui sont nécessaires pour surmonter les épreuves de l'existence et pour échapper à des situations de maltraitements.

L'institution scolaire doit également prendre en charge **l'éducation à la sexualité**. Il apparaît en effet que les femmes et les hommes, quel que soit leur âge, ont d'énormes lacunes en ce qui concerne tout ce qui a trait à la sexualité : les connaissances anatomiques et gynécologiques, la reproduction, la contraception, le plaisir, le désir... Or, il est fondamental que les femmes accèdent à la maîtrise de leur sexualité et de leur fécondité afin de s'émanciper du pouvoir masculin⁸¹. L'éducation sexuelle est tout aussi importante pour les garçons, ce qui réduirait probablement les abus sexuels en tous genres.

L'éducation des adultes, des parents, des hommes et des femmes constitue également une mesure de première importance, car nombre d'entre eux ignorent ce qu'est la violence, et n'ont pas conscience d'être auteurs ou victimes d'actes de violence. Il s'agit donc de les éduquer, par le biais de **brochures**, d'**affiches** diffusées dans les hôpitaux, les centres de soins, les maternités, les centres sociaux, les écoles, les lieux publics... Il s'agit également de créer des **lieux de paroles** (comme il en existe déjà dans

⁸¹ Héritier, 1996, 2002.

certaines églises⁸²) afin que des personnes seules ou des couples puissent venir s'informer et parler de leurs difficultés, et afin d'établir un dialogue entre les femmes et les hommes.

- Informer

Eduquer les enfants et les adultes sur le phénomène de la violence s'avérera inutile si on ne les informe pas sur leurs droits et sur les moyens dont ils disposent pour se soustraire à des situations difficiles. Il faudra par conséquent **diffuser des informations destinées à offrir une meilleure connaissance du système judiciaire, des démarches, des procédures, des structures d'aide, des services sociaux, des lieux d'accueil, du secret professionnel...** Par exemple, chaque femme pourrait se voir distribuer, après un accouchement, une brochure contenant l'ensemble de ces informations qu'elle pourrait emmener chez elle.

- Dénoncer

L'éducation des enfants et des adultes vise également à **donner les moyens aux uns et aux autres de dénoncer les maltraitances dont ils sont victimes ou témoins**. La mise en place d'un « **numéro vert** », numéro de téléphone gratuit, et sa diffusion pourraient constituer des outils d'une grande utilité. De même, l'ouverture de **lieux d'accueil et d'écoute spécialisés** pourrait s'avérer profitable.

En outre, il faut **permettre aux personnels scolaires et sociaux de repérer les violences dont ils sont témoins et de les dénoncer**.

- Former et recruter

Nous l'avons observé au cours de notre travail d'enquête : la Polynésie française manque cruellement de professionnels spécialisés (psychologues, assistants(es) sociaux(ales), assistants(es) sociaux(ales) scolaires...) qui pourraient participer à la prévention et à la gestion des problèmes de violence. En outre, la majorité du personnel en place est d'origine métropolitaine, alors que la population locale rencontre des difficultés pour se procurer un emploi⁸³. Nous préconisons donc de **former et de recruter sur place des instituteurs(trices), des psychologues, des psychologues scolaires, des assistants(es) sociaux(ales), des assistants(es) sociaux(ales) scolaires...** Nous préconisons d'en doter chaque île, chaque village, chaque établissement scolaire, chaque structure d'accueil, chaque hôpital et chaque centre de soins. Il s'agira notamment de **former ce personnel au repérage des signes de maltraitance** dès la petite enfance, chez les filles, comme chez les garçons, et chez les adultes ; **à l'écoute et à la prise en charge des personnes en difficulté ; aux procédures à suivre systématiquement en cas de constat de violence...** Nous insistons sur le fait que le personnel ne doit pas être exclusivement masculin : les femmes se confient plus facilement à des interlocuteurs féminins, d'autant plus lorsque les problèmes évoqués ont trait à leur couple, à leur sexualité...

⁸² Le « Fare Metua », par exemple.

⁸³ Le taux de chômage officiel est de 13,2 %, mais il est peu significatif en raison des spécificités locales : dans certaines îles, il n'existe pas de « marché de l'emploi », et la population pratique l'autosubsistance.

- Punir

Il s'agira également de **sanctionner pénalement les personnes qui ne dénoncent pas les violences dont elles sont témoins**, quels que soient le type de maltraitance et la victime (enfant ou adulte) : instituteurs(trices), professeur(e)s, assistants(es) sociaux(ales), mères de famille...

Il faut bien évidemment **sanctionner les auteurs de faits de violence**, mais également **les accompagner et les éduquer** afin qu'ils prennent conscience de la gravité de leurs actes. Le **suivi psychologique**, déjà mis en place pour les personnes ayant été traduites en justice pour agression, doit être maintenu. Mais il serait bénéfique, dans le cas des violences conjugales, que l'épouse puisse également être suivie, afin que le **couple** se retrouve au lieu de se déchirer.

- Réprimer

Nous avons constaté combien les violences sont exacerbées par la consommation d'alcool ou de *pakalolo*. **L'alcoolisme** apparaît comme un véritable fléau en Polynésie française, non seulement parce qu'il favorise les comportements violents, mais également parce qu'il est néfaste pour la santé et pour le bien-être individuel. Nous proposons par conséquent de mener des campagnes d'information et de prévention, dans les lieux publics, les écoles, les discothèques, à la télévision... afin de montrer les effets nuisibles de la consommation d'alcool sur le corps et les comportements.

- Améliorer

Nous recommandons enfin d'améliorer un certain nombre d'éléments afin de favoriser la prévention de la violence. Il s'agit en premier lieu d'**améliorer les conditions matérielles de vie** d'une partie de la population. Les situations de grande précarité matérielle et financière favorisent les violences et l'alcoolisme et ne peuvent permettre l'épanouissement de chacun des membres de la maisonnée. Financer des travaux de réfection de l'habitat ou procurer un emploi au chef de famille peut contribuer à limiter les comportements violents envers les femmes comme envers les enfants.

Nous préconisons également de **créer des structures (foyers d'accueil, lieux d'écoute...) supplémentaires**, à Tahiti mais également sur l'ensemble des archipels, voire des îles, du Territoire. Il est urgent notamment de créer des **foyers d'accueil pour enfants sur les principales îles de chaque archipel**, afin que ces derniers ne soient pas séparés de leur famille lorsqu'ils sont hébergés sur une île éloignée.

Nous recommandons enfin de verser une **allocation ou une aide financière aux femmes dont le mari est incarcéré**. Cela favoriserait à notre avis les dénonciations lorsque le mari ou le père de famille est le seul à percevoir des revenus.

Annexe

Guides d'entretiens

Les guides d'entretiens seront affinés au fur et à mesure de l'enquête et s'adapteront à chaque situation rencontrée.

Les questions et l'ordre auquel elles figurent sont donnés à titre indicatif : l'entretien ethnographique doit s'apparenter le plus possible à une discussion « ordinaire ». Les questions servent à cadrer les thèmes abordés, mais la personne doit pouvoir s'exprimer librement et spontanément.

Entretiens menés avec les femmes

- Parcours familial et biographique :

- Année et lieu de naissance
- Profession des parents (biologiques, adoptifs)
- Enfance : par qui as-tu été élevée ; quelles étaient tes relations avec tes parents (biologiques, adoptifs), avec tes frères et sœurs ? Combien de frères et sœurs as-tu ? Et comment es-tu située parmi eux (rang dans la fratrie) ? Scolarité
- Activité professionnelle
- Vie affective et sexuelle (partenaires occasionnels, réguliers ; relations de couple)
- Situation matrimoniale
- Nombre d'enfants (dont *fa'a'amu*)
- Religion : es-tu pratiquant ? Quelle est ta religion ?

- Les actes de violences subis :

- Peux-tu me raconter ce qui t'est arrivé ?
- Quels sont les actes de violence que tu as subis ?
- Qui en était l'auteur (un proche, une connaissance, un inconnu) ?
- Où, quand, à quelle fréquence ?
- A quel moment ? Pourquoi ? Qu'est-ce qui provoquait ça ?
- Dans ton enfance, as-tu été témoin ou victime de violence dans ta famille ? Est-ce que ton père tapait ta maman ? Est-ce que les enfants étaient battus ? Comment est-ce que tu réagissais (peur, révolte...) ?

- **Alternatives aux situations de violence :**

- Qu'est-ce que tu fais quand cela t'arrive ? [ou : qu'est-ce que tu as fait ?] As-tu pu te défendre ou te sauver ? [à adapter en fonction des faits de violence décrits]
- Comment est-ce que tu gères ça ? Comment est-ce que tu vis ça ? Avec de la peur, de la colère... ?
- Est-ce que tu as envisagée de te séparer de ton tane ? Pourquoi tu n'as pas pu le faire ? Est-ce que tu espères qu'il va changer ?
- Est-ce que quelqu'un t'a aidée ? Qui ? Comment ?
- Est-ce que tu en as parlé à quelqu'un ? Si non, pourquoi ? Si oui, à qui ? Quelle a été sa réaction ? Cela t'a-t-il soulagée ou au contraire déçue ? Pourquoi ?
- Est-ce que la prière t'aide à supporter ça ?
- Est-ce que tu éprouves un sentiment de honte, un sentiment de culpabilité ?
- Est-ce que tu penses que tu mérites une autre vie ?
- Quand ton tane (ou un autre homme) t'insulte, est-ce que tu es d'accord avec ce qu'il dit ?
- Est-ce que tu penses pouvoir t'en sortir un jour (fatalité, dépendance économique) ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Quels changements espères-tu dans ta vie ?
- Est-ce que tu sais que la loi punit les violences ? Sais-tu comment porter plainte, à qui t'adresser ? Connais-tu les structures qui peuvent t'aider ?

- **Relations avec la personne agresseur :**

- **Quels sont tes sentiments à l'égard de la personne qui t'a agressée ?**
- **Lui as-tu pardonné ?**
- As-tu déposé une plainte contre cette personne ? As-tu eu recours à la justice ? A-t-il été accusé ? Penses-tu que sa peine était adaptée ?
- Penses-tu qu'il est violent ?

- **Incidences des violences subies :**

- Qu'est-ce que ça a changé pour toi, pour ta vie de tous les jours, pour ta vie amoureuse, sexuelle, professionnelle, relationnelle ; pour le déroulement de ta vie (lieu de vie, enfants) ; pour ta santé ? Est-ce que ça t'a empêché de (ou obligé à) faire des choses ?

- **Relations avec les hommes :**

- Es-tu heureuse d'être une femme ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce que ça veut dire pour toi être une femme ? Et être un homme ?
- Ça serait quoi le mieux avec un homme, pour toi ? Qu'est-ce que tu souhaiterais de mieux dans une relation avec un tane ?
- Quelles sont tes relations avec les hommes de ton entourage (père, frères, fils, conjoint, ex-conjoint) et avec les hommes en général (collègues, amis, voisins, inconnus) ? En es-tu contente ?
- Qu'attends-tu d'une relation avec un tane ? Es-tu contente de ta vie de couple ? Pourquoi ?
- Est-ce que tu te sens aimée par ton tane ? Est-ce que tu l'aimes ? Dans ta famille, est-ce qu'ils t'aimaient ?
- Comment souhaiterais-tu que tes enfants (filles et garçons) se comportent ?

- **Représentations de la violence :**
 - Est-ce que tu trouves normal de taper ? A quel moment ? Dans quel cas est-ce que tu penses que c'est normal ?
 - Est-ce que tu trouves normal qu'un homme utilise sa force pour obliger quelqu'un à faire quelque chose ? Et pour une femme ?
 - Est-ce que ton avis sur ces questions a changé avec le temps ? Pourquoi ?
- **Causes et prévention :**
 - A ton avis, quelles sont les causes de ces actes ? [en général et pour elle]
 - Qu'aurait-il fallu faire pour les éviter ? A l'avenir, que faut-il faire ?
- **Question ouverte :** si tu as quelque chose d'autre à me dire, tu peux le faire.

Entretiens menés avec les hommes agresseurs

- Parcours familial et biographique :

- Année et lieu de naissance
- Profession des parents (biologiques, adoptifs)
- Enfance : par qui as-tu été élevé ; quelles étaient tes relations avec tes parents (biologiques, adoptifs), avec tes frères et sœurs ? Nombre de frères et sœurs et rang dans la fratrie. Scolarité
- Activité professionnelle
- Vie affective et sexuelle (partenaires occasionnels, réguliers ; relations de couple)
- Situation matrimoniale
- Nombre d'enfants (dont *fa'a'amu*)
- Religion : es-tu pratiquant ? Quelle est ta religion ?

- Les actes de violences commis :

- Qu'est-ce qui t'a amené à commettre les actes pour lesquels tu es suivi/ici [en prison] ?
- Qui était la (les) personne(s) concernée(s) ?
- Comment a-t-elle réagi sur le moment, et par la suite ?
- Quels étaient ces actes ?
- Était-ce la première fois ?
- Pourquoi, à ton avis, cette situation a-t-elle eu lieu ?
- Comment aurait-elle pu être évitée ?
- Est-ce que tu avais déjà eu un tel comportement ?
- Est-ce que tu as toi-même été victime ou témoin de tels actes ou d'actes de violence (coups...) au cours de ta vie ? Quand ? Comment ? Comment réagissais-tu (peur, révolte...) ?
- Comment qualifies-tu ces actes et ces comportements ?

- Perception de la violence :

- Que penses-tu de ton comportement ?
- Est-ce que tu trouves qu'il était normal ?
- Avant d'être suivi / jugé, est-ce que tu pensais avoir commis un(des) acte(s) mauvais ? Et maintenant, qu'en penses-tu ?
- Est-ce que tu trouves que c'est bien d'être fort pour un homme ?
- Dans quel cas, à ton avis, un homme peut se battre, donner des coups à quelqu'un (un homme, une femme) ?
- Est-ce que tu crois que c'est normal qu'un homme batte sa femme ?
- Et si ton beau-frère tapait ta sœur, comment réagirais-tu ?
- Est-ce que tu crois que tu pourrais à nouveau être amené à utiliser la force ? Dans quels cas ?
- Est-ce que tu savais que la loi punit la violence ?
- Est-ce que tu penses que tu es violent ?
- Qu'est-ce que tu souhaiterais pour tes enfants ?
- Qu'est-ce que ça veut dire être père pour toi ?
- [Dans les cas de viols sur enfants] : pourquoi cette enfant-là ?

- **La confiance :**
 - As-tu besoin de parler de toi, de tes actions ? Sais-tu à qui en parler ?
 - Est-ce que tu en as parlé autour de toi ? A qui (homme, femme) ? Qu'est-ce qu'ils te disent ?
 - Que pensent de ton comportement les personnes à qui tu te confies ? Est-ce qu'ils viennent te voir ? [pour ceux qui sont en prison]
 - Est-ce que la prière t'aide ?
 - Est-ce que tu regrettes ce que tu as fait ?

- **Relations avec les femmes :**
 - Qu'est-ce que ça veut dire pour toi être un homme, être une femme ?
 - Ca serait quoi le mieux pour toi, avec une femme ? Qu'est-ce que tu souhaiterais de mieux avec une femme ?
 - Quelles sont tes relations avec les femmes de ton entourage (mère, épouse, ex-épouse, sœurs, fille) et avec les femmes en général (collègues, voisines, amies, inconnues) ? Est-ce que tu es content de tes relations avec les femmes ? Et avec ton épouse / ta compagne ?
 - Comment une femme doit être avec toi ? Qu'est-ce qu'elle doit faire, ou ne pas faire ?

- **Question ouverte :** si tu as quelque chose d'autre à me dire, tu peux le faire.

Entretiens menés avec des « informateurs privilégiés »

- Profession :

- Quelle est votre profession et en quoi consiste-t-elle ?
- Où exercez-vous / où avez-vous exercé ?

- Expérience de la violence :

- Au cours de votre pratique professionnelle, vous avez été au contact de femmes victimes de violences. Pourriez-vous me parler de ces violences ? Quelles étaient-elles (violences physiques, sexuelles, psychologiques ; événementielles ou « au long cours ») ? Où étaient-elles perpétrées (espace public, espace domestique), et par qui (inconnu, connaissance, proche) ?
- Dans quelles circonstances avez-vous été amené à recueillir ces témoignages sur les violences (avant ou après une consultation...) ? Quels ont été votre réaction (soutien, réconfort, aide...) et votre ressenti ? Pensez-vous que ces violences sont fréquentes ou plutôt rares ?

- Les victimes :

- Pourriez-vous me parler des femmes victimes de violences : âges, catégories socio-professionnelles, groupes d'appartenance, situation matrimoniale, lieu de résidence...
- Comment vivaient-elles ces violences ? Quelles étaient leurs réactions ? Avaient-elles les moyens d'y échapper ? Trouvaient-elles dans leur entourage, auprès des institutions ou de la religion un soutien, matériel ou psychologique, pour supporter ces violences ou s'en délivrer ?

- Les agresseurs :

- Qui étaient-ils : âges, catégories socio-professionnelles, groupes d'appartenance, lieu de résidence...

- Evolution diachronique :

- Au vu de votre pratique professionnelle, pouvez-vous témoigner d'une évolution dans le temps des violences infligées aux femmes ?
- Assiste-t-on à l'apparition de nouvelles formes de violences (les viols collectifs par exemple) ?
- Pouvez-vous témoigner d'une évolution des positions des femmes face aux violences subies (prise de conscience, acceptation, refus) et des moyens dont elles disposent pour y faire face ?

- Situations favorisant les violences :

- D'après votre expérience, quelles sont les situations qui favorisent les différentes formes de violences (familiales, conjugales, sexuelles, dans l'espace public ou privé) : situation économique, consommation d'alcool, adultère, jalousie, mécontentement dans le domaine professionnel ou conjugal... ?

- **Comparaison :**
 - [Pour ceux qui ont travaillé dans différentes zones] Avez-vous observé des différences de comportements violents selon les zones (rurales/urbanisées) dans lesquelles vous avez travaillé, et selon l'origine des protagonistes ?
- **Causes et prévention :**
 - Quelles sont à votre avis les causes de ces violences et comment y remédier ?
 - Quelles seraient les mesures que vous préconiserez pour prévenir les phénomènes de violences (campagnes de prévention, de sensibilisation..., vers quel type de public ?) ?
- **Question ouverte :**
 - Avez-vous d'autres choses à me dire ?

Bibliographie

- BABADZAN Alain, 1993, *Les dépouilles des Dieux : essai sur la religion tahitienne à l'époque de la découverte*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 340 p.
- BARÉ Jean François, 1984, « Fantômes de la violence : énigmes tahitiennes », *Etudes Rurales*, n° 96, 23-46.
- BARÉ Jean François, 1985, *Le malentendu pacifique*, Paris, Hachette, 278 p.
- BARÉ Jean François, 1987, *Tahiti, les temps et les pouvoirs : pour une anthropologie historique du Tahiti post-européen*, Paris, Éditions de l'ORSTOM, 543 p.
- BEAUMONT Étienne, 2000, « Criminologie comparative. Application ethnologique : à propos de 88 morts violentes criminelles en Polynésie française », *Journal de Médecine Légale*, vol. 43, n° 5, 415-423.
- CERF Patrick, 2000, « Sexualité et projet d'enfant chez la femme tahitienne : évolution des valeurs et comportements », DEA « Cultures et sociétés dans le Pacifique insulaire : dynamique et mutations », Université du Pacifique, Papeete.
- CHAMPAUD Jacques (éd.), 1992, *Croissance urbaine et dépendance économique en Polynésie française*, Paris, ORSTOM Editions, 313 p.
- CHOLLET Isabelle, 2001, *Tahiti ou la douleur de vivre*, Papeete, Haere Po Tahiti, 85 p.
- CIZERON Marc et HIENLY Marianne, 1983, *Tahiti Côté Montagne*, Papeete, Haere Po No Tahiti, 200 p.
- DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.), 1997, *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 202 p.
- Dictionnaire critique du féminisme, 2000, Paris, PUF, 299 p.
- DUFF Alan, 1996, *L'âme des guerriers*, Paris, Actes Sud, 312 p.
- Encyclopédie de la Polynésie, T. 9 « Vivre en Polynésie », 1988, Papeete, C. Gleizal Editeur.
- FER Yannick et MALOGNE-FER Gwendoline, 2002, « Christianisme, identités culturelles et communautés en Polynésie française », *Hermès*, n° 32-33, 355-365.
- FILIHIA Meredith, 2001, « Men are from Maama, women are from Pulumotu : female status in Tongan Society », *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 110, n° 4, 377-390.

GRÉPIN Laure-Hina, 2001, *L'adolescence masculine aux Tuamotus de l'est aujourd'hui. Le taure'are'a : contradictions et transformations d'une catégorie sociale traditionnelle*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Paris, 570 p.

GUNSON Niel, 1964, « Great Women and friendship contract rites in Pre-Christian Tahiti », *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 73, n° 1, 53-69.

HANDMAN Marie-Élisabeth, 1982, *La violence et la ruse. Hommes et femmes dans un village grec*, Aix-en-Provence, Edisud, 209 p.

HANDMAN Marie-Élisabeth, 1995, « Violence et différence des sexes », Colloque de Cerisay 1994, *Lignes*, n° 25, 205-217.

HANMER Jalna, 1977, « Violence et contrôle social des femmes », *Questions féministes*, n° 1, 69-88.

HANSON F. Allan, 1982, « Female pollution in Polynesia ? », *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 91, n° 3, 335-381.

HENRY Teuira, 1962 [1928], *Tahiti aux temps anciens*, Paris, Société des Océanistes, 722 p.

HÉRITIER Françoise, 1984, « Stérilité, aridité, sécheresse : quelques invariants de la pensée symbolique », in AUGÉ M. et HERZLICH C. (dir.), *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Editions des Archives contemporaines, 123-154.

HÉRITIER Françoise, 1996, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 332 p.

HÉRITIER Françoise, 2002, *Masculin/Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 443 p.

HOOPER Antony, 1976, « Eating Blood : Tahitian Concepts of Incest », *The Journal of the Polynesian Society*, vol. 85, n° 2, 227-241.

JASPARD Maryse *et al.*, 2001, *Les violences envers les femmes au quotidien. Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF)*, Rapport final, juin 2001. [A paraître à la Documentation française sous le titre : *Les violences envers les femmes en France, une enquête nationale*].

LANGEVIN Christine, 1990, *Tahitiennes : de la Tradition à l'intégration culturelle*, Paris, L'harmattan, 188 p.

LANGEVIN-DUVAL Christine, 1979, « Condition et statut des femmes dans l'ancienne société maohi (îles de la Société) », *Journal de la société des Océanistes*, XXXV (64), 185-194.

LEVY Robert I, 1973, *Tahitians : mind and experience in the Society Islands*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 547 p.

MALINOWSKI Bronislaw, 1976, *La Sexualité et sa répression dans les sociétés primitives*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 237 p.

MARSAUDON Françoise, 1998, *Les premiers fruits. Parenté, identité sexuelle et pouvoirs en Polynésie occidentale*, Paris, CNRS-MSH, 338 p.

MATHIEU Nicole-Claude, 1985, « Quand céder n'est pas consentir », in Mathieu N.-C., *L'arraisonement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, Paris, Editions de l'EHESS, 169-245.

MEAD Margaret, 1981 [1928], *Coming of age in Samoa*, Penguin Books.

Ministère de la santé et de la recherche, 1999, *Comportements sexuels et prévention du SIDA en Polynésie française*, Papeete, 20 p.

NADAUD Philippe, 1992, « Enfance en danger », *Education magazine*, n° 4, p. 35.

OLIVER Douglas L, 1974, *Ancient Tahitian Society*, Honolulu, The University Press of Hawaii, 3 vol., 1419 p.

ORTNER Sherry B., 1981, « Gender and sexuality in hierarchical societies : the case of Polynesia and some comparative implications », in Ortner S. B. and Whitehead H. (dir.), *Sexual Meanings. The cultural construction of Gender and Sexuality*, Cambridge University Press, 359-409.

PANOFF Michel, 1962, « Mariage et résidence dans trois districts de Polynésie française », *Bulletin de la société des études océaniques*, vol. 12, n° 140, 129-135.

PATEL Sandhya, 1999, *O Tahitienne. La découverte aux temps anciens. La rencontre aux temps présents. Rôles et identités féminins. Perspectives civilisationnistes*, Thèse de doctorat en études anglaises, Université de Polynésie française, 2 vol.

PITT-RIVERS Julian, 1997 [1977], *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Paris, Hachette, 273 p.

POIRINE Bernard, 2002, « L'économie de « l'après-CEP » : forces et faiblesses », *Hermès*, n° 32-33, 317-333.

POTTIER Philippe, 1998, « Contrepoints à l'article « Inceste, violence, et sexualité en Polynésie française », *Tahiti Pacifique magazine*, n° 94, 34-36.

POURETTE Dolorès, 2002, *Hommes et femmes de la Guadeloupe en Ile-de-France. Pratiques liées au corps, relations entre les sexes et attitudes face au risque de contamination par le VIH*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Paris, 524 p.

RITCHIE James et RITCHIE Jane, 1989, « Socialization and character development », in Howard & Borowsky (eds), *Polynesian Developments*, Honolulu, University of Hawaii Press, 95-135.

ROBINEAU Claude, 1985, *Traditions et modernité aux îles de la Société*, Limoges, Éditions de l'ORSTOM, 300 p.

SAHLINS Marshall D., 1989, *Des îles dans l'histoire*, Paris, Gallimard Le Seuil, 188 p.

SALOMON Christine, 2000, « Les femmes kanakes face aux violences sexuelles : le tournant judiciaire des années 1990 », *Journal des anthropologues*, 82-83, 287-307.

SALOMON Christine, 2000, « Hommes et Femmes : harmonie d'ensemble ou antagonisme sourd ? », in Bensa A. et Leblanc I. (dir.), *En pays kanak*, Mission du Patrimoine ethnologique, cahier 14, Paris, MSH, 311-338.

SAURA Bruno, 1990, *Les bûchers de Faaite. Paganisme ancestral ou dérapage chrétien en Polynésie*, Papeete, Cobalt, Octavo.

SAURA Bruno, 1998, *Des Tahitiens, des Français, leurs représentations réciproques aujourd'hui*, Papeete, C. Gleizal Editeur, 111 p.

SAURA Bruno, 1998, « Adoption en Polynésie française. Logique sociale de l'adoption, hier et aujourd'hui », *Tahiti-Pacifique magazine*, n° 90, 27-30.

SAURA Bruno, 1998, « Inceste, violence, et sexualité en Polynésie française », *Tahiti Pacifique magazine*, n° 91, 31-34.

SAUREL-CUBIZOLLES Marie-Josèphe, BLONDEL Béatrice, LELONG Nathalie, ROMITO Patricia, 1998, « Violence conjugale après une naissance », *Chronique féministe*, n° 64, 15-19.

SHORE Bradd, 1981, « Sexuality and gender in Samoa : conceptions and missed conceptions », in Ortner S. B. and Whitehead H. (dir.), *Sexual Meanings. The cultural construction of Gender and Sexuality*, Cambridge University Press, 192-215.

SOUM-POUYALET Fanny, 2001, *Femme et marginalité au Maroc : le cas des cheikhat*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale, EHESS, Paris, 470 p.

STATISTIQUE CANADA, 1993, « L'enquête sur la violence envers les femmes. Faits saillants », *Le Quotidien*, n° 11-001F, 10 p.

TCHERKEZOFF Serge, 1992, « La question du genre à Samoa. De l'illusion dualiste à la hiérarchie des niveaux », *Anthropologie et sociétés*, 16 (2), 91-117.

TCHERKEZOFF Serge, 2001, *Le mythe occidental de la sexualité polynésienne. 1928-1999. Margaret Mead, Derek Freeman et Samoa*, Paris, PUF, 225 p.

TCHERKEZOFF Serge, DOUAIRE-MARSAUDON Françoise (dir.), 1997, *Le Pacifique-sud aujourd'hui. Identités et transformations culturelles*, Paris, CNRS Editions.

VILLEDIEU-LIOU Marjorie, 2002, *Vahiné en chiffres*, Papeete, Ministère du Tourisme, de l'Environnement et de la Condition Féminine, 64 p.

WELZER-LANG Daniel, 1991, *Les hommes violents*, Paris, Lierre et Coudrier, 332 p.

WELZER-LANG Daniel, 1992, *Arrête ! Tu me fais mal !* Montréal, VLB Editeur, 235 p.